RAPPORT D'ACTIVITE 2014



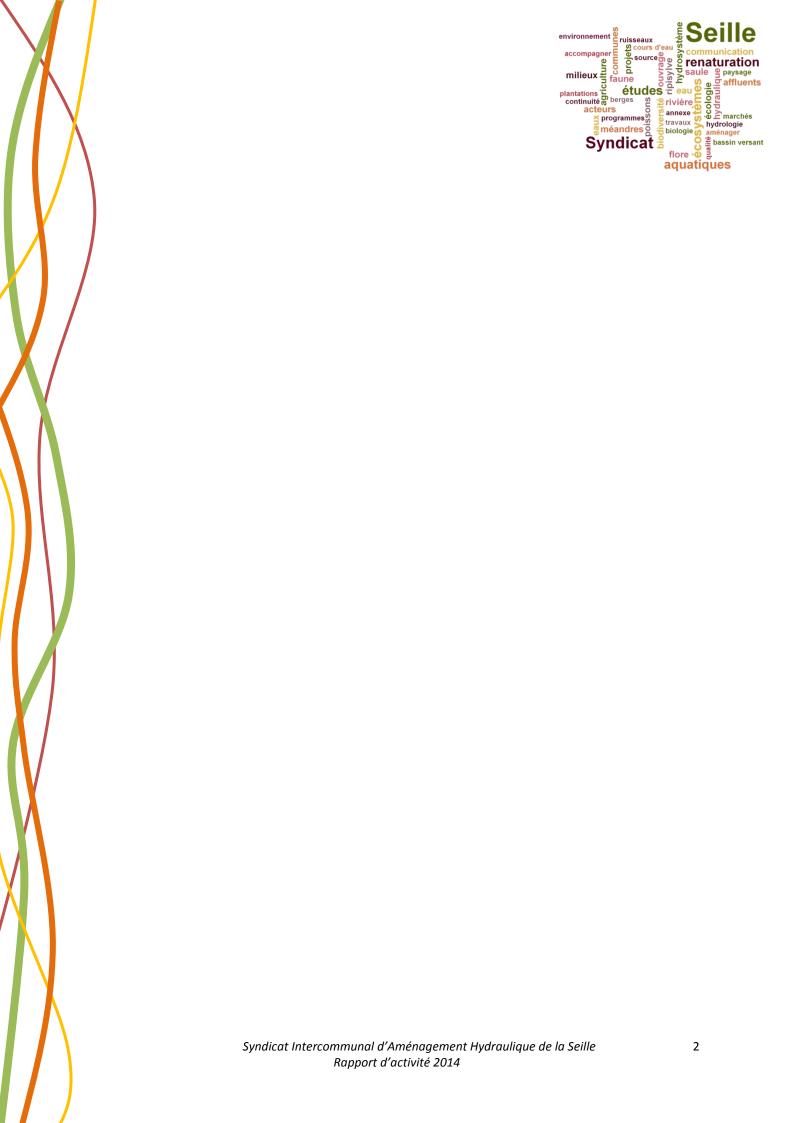


Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Seille

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Seille Bâtiment tertiaire de l'Aéroport 2, rue Pilâtre de Rozier 57420 GOIN

> Téléphone: 03.87.52.55.86 E-mail: siahs@orange.fr

pêcheurs intervention bouturage



Sommaire

1	LES F	PROGRAMMES DE TRAVAUX	hydrologie hydrologie aménag
	1.1	Le Canal du Moulin de Fleury	Syndicat 2 bassi
	1.2	Le Ru des Paux	aquatiques 13
	1.3	Le ruisseau de Maupas	15
2	LES F	TUDES	16
	2.1	Traversées urbaines de Goin et Verny	17
	2.2	Les ruisseaux de Goin, Verny et Morfontaine	18
	2.3	Le Grand Fossé	19
	2.4	Le ruisseau de la Horn à Vigny	20
	2.5	Frayère de Sillegny	21
	2.6	Annexes hydrauliques de Marly et de Cuvry	22
	2.6.1	La noue de Marly	22
	2.6.2	Le bras mort de Cuvry	22
3	COM	MUNICATION	24
	3.1	Le site internet	25
	3.2	Le bulletin d'information annuel Méandres	25
	3.3	Guide technique à l'usage des riverains	26
	3.4	Animations scolaires	27
	3.5	Interventions au Lycée Agricole de Pixérécourt (Malzéville, 54)	28
	3.5.1	Les élèves de 1 ^{ère} année de BTS GPN	28
	3.5.2	Les élèves de 2 ^{ème} année de BTS GPN	29
	3.6	Intervention au lycée de Château-Salins	30
	3.7	Accueil des techniciens d'INFOMA	31
	3.8	Semaine de l'Océan à Marly	31
	3.9	Journées d'échanges techniques	32
4	VEIL	E ENVIRONNEMENTALE	34
	4.1	Agrandissement du territoire	35
	4.2	Suivi des programmes d'actions	36
	4.3	Observation de la dynamique fluviale	36
	4.4	Suivi de la Renouée du Japon	38
5	ASSI:	STANCE TECHNIQUE	39
	5.1	Assistance au SIBVAS pour l'étude sur les ouvrages hydrauliques de la Seille	40
	5.2	Ville de Marly	40
	5.3	Aide à la régularisation d'un étang à Pournoy-la-Grasse	40
6	RELA	TION AVEC LES ACTEURS LOCAUX	41
	6.1	AAPPMA Le Brochet	42
	6.2	Espace Naturel Sensible « Les prairies humides de Marly »	42
	6.3	Propriétaires riverains et agriculteurs	42
	6.4	Opération Agri Mieux « Aquae Seille »	42

	6.5 6.5.1	FORMATIONS PROFESSIONNELLES	w programmes of allience in the marchés
7		ITE SYNDICAL	@ amenager
	7.1	Conseils syndicaux	flore ਹੈ ਭੋ aquatiques 45
	7.1.1	Organigramme	45
	7.1.2	Changement de siège du SIAHS	47
8	ORIE	NTATIONS BUDGETAIRES	48
	8.1	Section de fonctionnement	49
	8.1.1	Les dépenses	49
	8.1.2	Les recettes réelles	49
	8.2	La section d'investissement	50
	8.2.1	Les dépenses	50
	8.2.2	Les recettes	50
	8.3	Les résultats	51
9	Com	paratif au SDAGE RHIN-MEUSE 2009-2015	52
	9.1	SDAGE 2009-2015	53
T	able	des illustrations	
Fis	gure 1 ·	Plantations sur le Canal du Moulin	q

0	
Figure 2 : Pourcentage des essences d'arbres plantées	10
Figure 3 : Pourcentage des essences d'arbustes plantées	10
Figure 4 : Cartographie des travaux effectués pour le lot n°2	11
Figure 5 : Photographies des travaux de clôture, plantations et bouturage	11
Figure 6 : Entretien de la végétation et plantations	12
Figure 7 : le Ru des Paux décembre 2014	14
Figure 8 : Retrait des embâcles	
Figure 9 : Après travaux d'entretien de la ripisylve	15
Figure 10 : Relevés hydrobiologiques dans Goin et Verny	17
Figure 11 : Le ruisseau de Verny	18
Figure 12 : Le ruisseau de Verny à Chérisey et Verny	18
Figure 13 : Le Grand Fossé à Cuvry	19
Figure 14 : Le ruisseau de la Horn à Vigny	20
Figure 15 : le Ruisseau de la Horne à Vigny	20
Figure 16 : La frayère de Sillegny	21
Figure 17: La noue de Marly	22
Figure 18: Le bras mort de Cuvry	23
Figure 19 : Bulletin Méandres 2014	25
Figure 20 : Guide technique n°1, 2014	26
Figure 21 : L'animation géante 2014 avec élus et enfants	27
Figure 22 : Bouturage sur le canal du Moulin de Fleury	28
Figure 23 : Journée entretien de la végétation sur le ruisseau de Maupas à Cuvry	29
Figure 24 : Présentation du SIAHS en classe de terminal	30
Figure 25 : Les techniciens de rivière des syndicats de Moselle (Laurent KOBES, Nied Française et Réuni	ie – Gaël
BEHR, Nied Allemande – Jérôme HOLZ, Sources de la Nied – Julie VERONA, Seille Aval, Emilie VITALE	EC, Seille
Amont et Médianne – Emilie DESOEUVRES, Boler et Kissel)	32
Figure 26 : Le longeau à Friauville	33

е	nvironnement Fruisseaux Seill
	accompagner & Scours d'eau \$ \$ \$ communication \$ \$ \$ \$ communication \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$
	e E Source e e e renaturati
	milieux in faune
Figure 27 : Dérivation du Woigot à Briey	plantations E etudes E eau E 555 continuité d'herges v e rivièle
Figure 28: Agrandissement du territoire couhaité	acteurs of annexe annexe march
Figure 20 : Agrandissement du territoire soundite	méandres 5 travaux hydrologie
Figure 29 : le ruisseau de Verny à Chérisey	Syndicat : bassin ve
Figure 30 : Arrachage de la Renouee du Japon a Mariy	forවර් දී
Figure 31 : L'étang en amont du Ru des Paux	
Figure 32 : Le nouveau conseil syndical 2015	
Figure 33 : les bassins hydrographiques en France	53
Tableau 1 : Essences d'arbres et d'arbustes plantés sur le Canal du Moulin de Fleury	9
Tableau 2 : Comparaison des actions du Syndicat au SDAGE RHIN-MEUSE 2009-2015	54
Table des annexes	
Annexe A : courrier de demande de report de délai pour l'entretien du Canal du Moulir	າ de Fleury 55
Annexe B: Arrêté n°2014-01 du 28 mai 2014	56
Annexe C : courrier de demande d'autorisation de démarrage anticipé de travaux au Pr	ésident du CG57 60
Annexe D : Bulletin intercommunal Méandres de Décembre 2014	61
Annexe E: Guide technique à l'usage des riverains n°1	
Annexe F : Thèmes et orientations du SDGAE RHIN-MEUSE 2009-2015	

EDITO









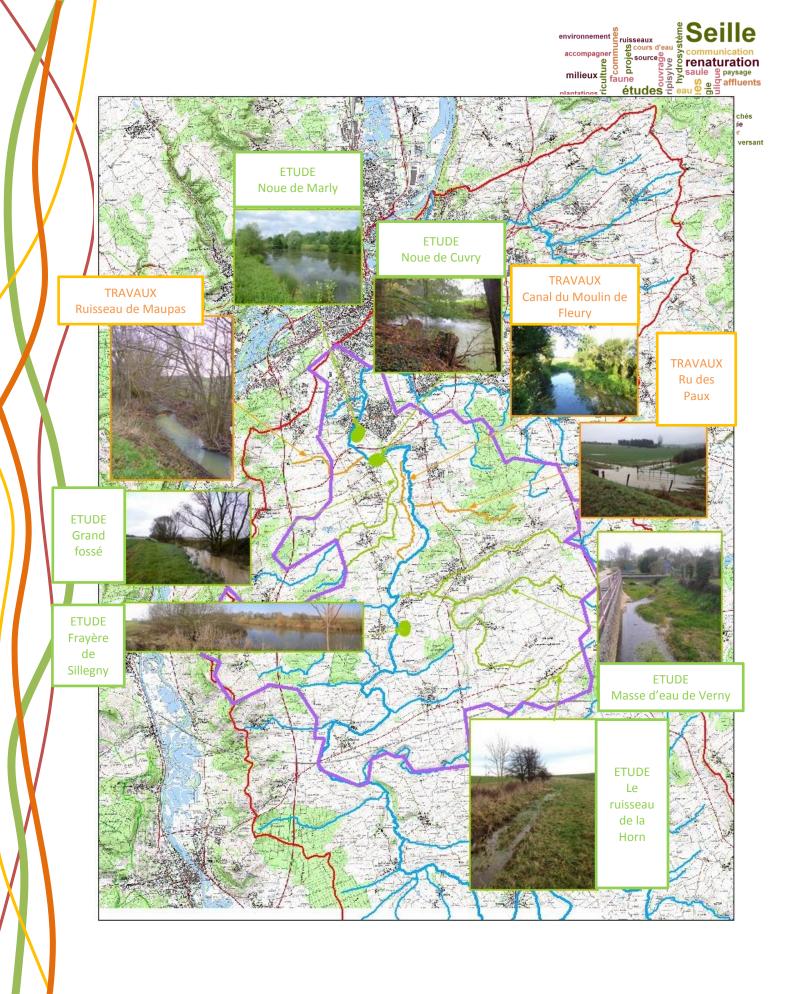
Julie VERONA Technicienne de rivière du SIAHS

L'année 2014 est une année de transition entre la fin des travaux du Canal du Moulin de Fleury et les prochains qui auront lieu sur le Ru des Paux. Ainsi, des études ont pu être réalisées afin d'anticiper les travaux qui auront lieu en 2016, l'idée étant de garantir des travaux de renaturation chaque année.

Pour mener à bien les missions fixées depuis plus de 30 ans, le Syndicat prends soin de favoriser les échanges avec les acteurs locaux. Les actions menées au quotidien : l'entretien de la végétation, le suivi de la qualité de l'eau, l'éducation à l'environnement permettent de rassembler les propriétaires riverains, les élus et les plus jeunes générations autour d'une problématique commune.

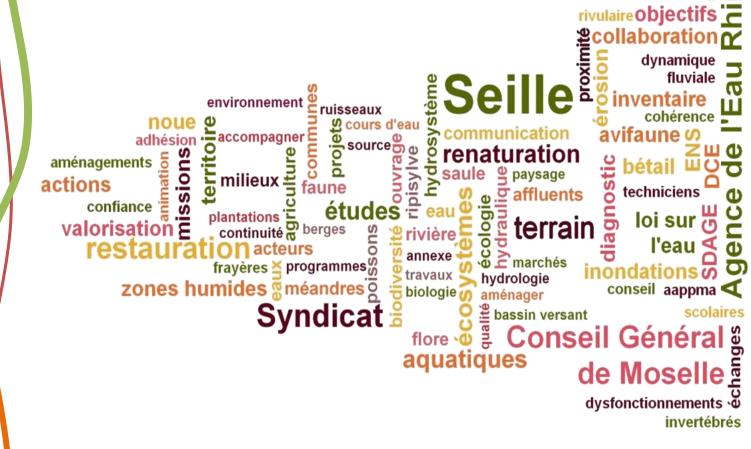
Avec l'arrivée, en 2016, de la nouvelle loi GEMAPI, les échanges, le partage et la collaboration seront davantage renforcés afin d'obtenir une gestion cohérente sur l'ensemble du bassin versant de la Seille et ainsi répondre aux exigences de l'Etat.

Dans tous les cas, le SIAHS s'attache à vouloir garder la proximité qui le lie au territoire et aux acteurs locaux afin de continuer à accompagner et conseiller dans l'aménagement des cours d'eau pour atteindre, ensemble, la bonne qualité des eaux demandée par la DCE pour 2027.



1

LES PROGRAMMES DE TRAVAUX

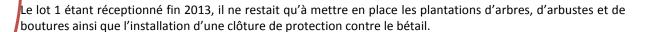


pêcheurs intervention bouturage

1.1 Le Canal du Moulin de Fleury

Le marché de travaux sur le Canal du Moulin de Fleury se décomposait en 2 lots :

- Lot n°1 : Entretien de la végétation et travaux annexes
- Lot n°2 : Plantations et travaux annexes



Cette phase de travaux a eu lieu dès la seconde semaine de janvier 2014. Il a été planté au total 500 arbres ainsi que 600 arbustes autochtones de la vallée de la Seille (tableau 1, figure 2, figure 3) sur une longueur de 3 kilomètres de berge (Figure 4 et Figure 5).

Tableau 1 : Essences d'arbres et d'arbustes plantés sur le Canal du Moulin de Fleury

AR	BRES	ARE	BUSTES
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Nom scientifique
Aulne glutineux	Alnus glutinosa	Merisier à grappes	Prunus avium
Frêne commun	Fraxinus excelsior	Aubépine monogyne	Crataegus monogyna
Erable sycomore	Acer pseudoplatanus	Prunellier	Prunus spinosa
Chêne pédonculé	Quercus robur	Viorne obier	Viburnum opulus
Orme champêtre	Ulnus minor	Fusain d'Europe	Euonymus europaeus
Tilleul à petites feuilles	Tilia cordata	Noisetier	Corylus avellana
		Cornouiller sanguin	Cornus sanguinea
		Erable champêtre	Acer campestre
		Troëne	Ligustrum vulgaire

Eglantier

Pommier sauvage

Poirier sauvage

Saule marsault

Saule amandier

Saule des vanniers





Rosa canina

Malus sylvestris

Pyrus piraster

Salis caprea

Salix triandra

Salix viminalis

une in likidir ea

rivière

flore 💥 🖫 aquatiques

hvdrologie

Bassin versant

milieux 를

continuité de berges

berges we consider the consideration of the conside

Syndicat

Figure 1: Plantations sur le Canal du Moulin

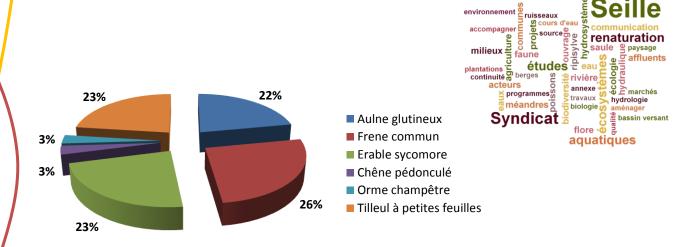


Figure 2 : Pourcentage des essences d'arbres plantées

Il a été fait le choix de ne planter que très peu de chêne pédonculé (*Quercus robur*) en raison d'un constat de problème de reprise fait depuis déjà plusieurs années.

L'orme champêtre (*Ulnus minor*) a également été très peu planté puisqu'une maladie « la graphiose » est présente sur le territoire et entraine un dépérissement de l'arbre dès qu'il atteint l'âge adulte.

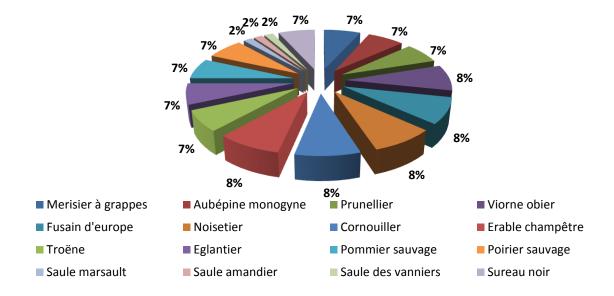


Figure 3 : Pourcentage des essences d'arbustes plantées

Le saule est connu pour ses grandes capacités de rejet. C'est pourquoi il a été fait le choix de ne planter que très peu de plants d'essences de saule.



Une clôture en fils barbelés de 545 mètres a également été installée le long d'une plantations d'un abroutissement éventuel (Figure 4). Programmes méandres plantations d'un abroutissement éventuel (Figure 4). Programmes méandres plantations d'un abroutissement éventuel (Syndicat plantations d'un abroutissement piétinement causé syndicat plantations d'un abroutissement piétinement causé syndicat plantations d'un abroutissement piétinement causé syndicat plantations d'un abroutissement éventuel (Figure 4). Programmes programmes plantations d'un abroutissement éventuel (Figure 4). Programmes plantations d'un abroutissement et d'un abroutissement

par le bétail qui descendait au cours d'eau pour s'abreuver. Un comblement du cours d'eau avait adors tétées remarqué provoquant de ce fait un très faible écoulement en période d'étiage et un bouchon vaseux en période hivernal sur plusieurs dizaines de mètres.

Pour remédier à ce dysfonctionnement, le SIAHS a fait le choix de ne pas recréer de chenal d'écoulement mais de renforcer les berges piétinées en associant aux plantations précédentes et à la clôture un bouturage de saules.

Avec les crues de l'hiver 2013-2014 qui a provoqué un léger effet « chasse d'eau » des sédiments et l'absence de piétinement en été 2014, il a été déjà constaté une amélioration de l'écoulement (Figure 5). Le lot n°2 du marché de travaux sur le Canal du Moulin de Fleury a été réceptionné en janvier 2014.

Perspectives 2015:

Il sera programmé une visite de terrain en compagnie des partenaires financiers (AERM et CG57) au printemps afin de réaliser le constat de reprise des plantations.

Le contrat liant le SIAHS avec l'AERM stipulait une obligation de mise en place d'entretien du Canal avant la fin d'année 2015. Le SIAHS a fait une demande de report d'échéance jusqu'en 2017 afin que l'intervention soit utile et efficace (Annexe A).

Objectifs fixés en 2013	Situation fin 2014	Objectifs 2015
Réalisation des plantations	Réalisé	Visite terrain AERM et CG57
Réalisations des clôtures	Réalisé	
Suivi des plantations pour les garanties de reprise	En cours de réalisation	Constat de reprise de plantations





Figure 6 : Entretien de la végétation et plantations

1.2 Le Ru des Paux

etudes continuité e berges 🙎 rivière annexe Après dépôt de la DIG (Déclaration d'Intérêt Générale) en décembre 2013, la police hvdrologie méandres de l'eau (DDT et ONEMA) a autorisé le lancement d'une enquête publique en avril 2014. Le tribunal administratif de Strasbourg a alors désigné Monsieur SCHREIBER Roger comme commissaire enquêteur. Suite à la diffusion de l'arrêté n°2014-01 du 28 mai 2014 (Annexe B), 🚜 🛱 🛱 🛱 🕻 🖰 publique s'est déroulée du 16 juin au 17 juillet 2014 au sein des mairies concernées (Fleury et Pournoy-la-Grasse).

faune

de l'enquête publique tiré du « Rapport, conclusions et avis motivé du Commissaire-Enquêteur » (18 juillet 2014) :

- « Aucune visite n'a eu lieu lors de l'enquête publique notamment lors des permanences. »
- « Aucune observation n'a été consignée dans les registres. »

Conclusions et avis motivé du Commissaire-Enquêteur :

« Ces travaux sont tout à fait conformes aux orientations du SDAGE approuvé le 27/11/2009.

Une discussion devra être engagée avec la commune de Fleury concernant le déversoir d'orage, qui par fortes pluies entraine des déchets d'eaux usées dans l'affluent du Ru des Paux »

Par ailleurs, je partage l'avis de la DDT qui demande « que dans un second temps une intervention avec le ou les propriétaires des étangs installées en barrage du cours d'eau afin d'étudier la possibilité de rétablissement de la continuité écologique sur celui-ci.

En conséquence,

Compte tenu de tous ces éléments JE DONNE UN AVIS FAVORABLE aux projets de restauration et renaturation du Ru des Paux et de ses affluents tel qu'ils sont prévus dans le dossier soumis à l'enquête publique. »

Suite à la validation du projet, l'avis de marché public de travaux a été publié le 08 septembre 2014 dans deux journaux (Le Républicain Lorrain et les Affiches du Moniteur) ainsi que sur le site internet du Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) jusqu'au 10 octobre, date limite de réception des offres et candidatures.

Seule l'entreprise SAS BERTRAND a répondu au marché proposé. La Commission d'Appel d'Offre habituellement constituée des partenaires financiers et des membres du bureau n'a donc pas été réunie et après vérification de l'offre et de la candidature du candidat, le marché lui a été directement attribué.



Perspectives 2015 :

erchés gie jer n versant

Le SIAHS a pour habitude de ne notifier le marché qu'à réception des autorisations de démarrage anticipé délivrées par les deux partenaires financiers (AERM et CG57). L'AERM a autorisé le démarrage le 18 décembre 2014.

Nous sommes toujours en attente de l'autorisation du CG57 malgré un courrier envoyé au Président, Monsieur Patrick WEITEN (Annexe C).

Les travaux de restauration débuteront suite à la réception de l'ensemble des autorisations de démarrage.

Objectifs fixés en 2013	Situation fin 2014	Objectifs 2015
Ouverture de l'enquête publique	Réalisé	
Lancement de l'avis de marché	Réalisé	
Sélection de l'entreprise compétente pour les travaux à réaliser	Réalisé	
Démarrage des travaux en septembre 2014	Non réalisé	Démarrage des travaux
		Suivi de la bonne réalisation travaux





Figure 7 : le Ru des Paux décembre 2014

1.3 Le ruisseau de Maupas



La technicienne a proposé au lycée agricole de Pixérécourt de s'intéresser à la renaturation d'un affluent de la Seille : le ruisseau de Maupas. Les étudiants de BTS Gestion et Protection de la Nature sont donc venus entretenir la végétation du cours laissées depuis trop longtemps à l'abandon.

Une centaine de mètres ont été parcourus par les élèves qui se sont armés de tronçonneuses pour la taille en têtards des saules et l'abattage des arbres malades. Les embâcles ont également été retirés afin de retrouver un écoulement fluide.

Voir chapitre : 3.5.2. Les élèves de 2^{ème} année de BTS GPN



Figure 8 : Retrait des embâcles



Figure 9 : Après travaux d'entretien de la ripisylve

2



LES ETUDES



2.1 Traversées urbaines de Goin et Verny

Le marché public concernant l'étude de restauration des traversées urbaines de Goin et Verny a été notifié au bureau d'étude FLUVIAL.IS le 07 janvier 2014.

Il s'en est suivi une réunion de démarrage le 14 janvier à laquelle l'ensemble du comité de pilotage était présent (AERM, CG57, FDAAPPMA 57, ONEMA, DDT 57, mairies de Goin et de Verny, SIAHS).

La prochaine réunion présentant l'Avant-Projet Sommaire s'est déroulée le 28 avril. Elle a permis d'exposer l'état des lieux tiré de l'étude préalable et de fixer les différents aménagements réalisables. Plusieurs orientations ont alors été adoptées afin que les travaux soient réalisables financièrement et techniquement.

La réunion d'Avant-Projet Définitif qui eut lieu le 11 juin a fixé définitivement les travaux et a donc servi de présentation du Projet final.

La réunion prévoyant la présentation du Projet n'avait donc plus lieu d'exister et a été retirée du calendrier.

Les réunions publiques permettant de recueillir les observations des riverains et habitants des communes concernées ont eu lieu en juinjuillet. Aucune opposition n'a été relevée lors de ces réunions.

Dans une politique de gestion cohérente du bassin versant, le SIAHS avait précisé que le dossier loi sur l'eau élaboré par le bureau d'étude pour ces 2 traversées urbaines serait couplé au dossier loi sur l'eau proposant la renaturation de l'ensemble du linéaire des ruisseaux de Goin, de Verny et Morfontaine appelé « Masse d'eau de Verny ». Ce dossier est en cours de finalisation par la technicienne de rivière du Syndi



milieux =

continuité

études

programmes

méandres

Syndicat

g rivière

flore 🍑 🖁 aquatiques

hvdrologie

assin versant



Figure 10 : Relevés hydrobiologiques dans Goin et Verny

Perspectives 2015 :

Voir les perspectives 2015 du chapitre 2.2 Les ruisseaux de Goin, Verny et Morfontaine.

Objectifs fixés en 2013	Situation fin 2014	Objectifs 2015
Réalisation de l'étude	Réalisé	
Respect du calendrier prévisionnel	Respecté	
Lancement des travaux	Non réalisé	Réalisation du programme de renaturation de la « Masse d'eau de Verny »
		Réunion du comité de pilotage pour validation du projet de renaturation de la masse d'eau de Verny
		Dépôt du dossier loi sur l'eau à la police de l'eau

2.2 Les ruisseaux de Goin, Verny et Morfontaine

Les études préalables des 3 cours d'eau ont été réalisées tout au long de l'année.

Afin d'anticiper les travaux de 2016, les études d'avant-projets et les projets seront finalisées début 2015 et le dossier loi sur l'eau comprenant la renaturation de l'ensemble des linéaires y compris les traversées urbaines de Goin et Verny sera déposé avant l'été 2015.



Figure 11 : Le ruisseau de Verny

Perspectives 2015:

Les projets de restauration des 3 cours d'eau seront présentés à un comité de pilotage composé de l'AERM, CG57, FDAAPPMA 57, ONEMA, DDT 57, communes de Goin, Verny, Pagny-les-Goin, Pommérieux, Liéhon, Orny, Pournoy-la-Grasse et Chérisey.

Après validation des travaux proposés, le dossier loi sur l'eau sera déposé à la police de l'eau pour instruction.

Objectifs fixés en 2013	Situation fin 2014	Objectifs 2015
Etude préalable des 3 cours d'eau	Réalisée	Réalisation du programme de renaturation de la « masse d'eau de Verny »
		Réunion du comité de pilotage pour validation du projet de renaturation de la masse d'eau de Verny
		Dépôt du dossier loi sur l'eau à la police de l'eau







Figure 12 : Le ruisseau de Verny à Chérisey et Verny

2.3 Le Grand Fossé

Suite à l'étude préalable réalisée en 2013 par un stagiaire, il était prévu de continuer l'étude sur les affluents du Grand Fossé (ruisseau de Vezon, fossé du Pré Saint-Laurent, ruisseau du Pré Saint-Pierre) à la condition que la commune de Marieulles adhère au Syndicat.

L'adhésion n'ayant toujours pas été demandée, l'étude du Grand Fossé a été mise en attente. Une demande d'intervention au sein d'un prochain conseil municipal a été envoyée début 2015. Aucune réponse de la part de la commune n'a été rendue jusqu'alors.



Figure 13 : Le Grand Fossé à Cuvry

Perspectives 2015 :

Le cours d'eau a été désigné comme prioritaire dans le nouveau PAOT de l'Agence de l'eau. Ce statut prioritaire oblige le Syndicat à reprendre l'étude du cours d'eau et d'aboutir à une proposition d'un programme de travaux de renaturation. Dans un souci de gestion cohérente du sous-bassin versant du Grand Fossé, le programme ne pourra pas être mis en application tant que Marieulles ne sera pas adhérente du SIAHS.

La nouvelle loi GEMAPI qui rentrera en vigueur en janvier 2016, pourrait empêcher la progression favorable de ce dossier. En effet, les communes concernées par la renaturation du Grand Fossé (Cuvry, Coin-les-Cuvry, Pournoy-la-Chétive, Coin-sur-Seille et Marieulles) sont adhérentes à la Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole dont la position sur le maintien de la compétence « Gestion des cours d'eau et des risques inondation » est encore incertaine.

Le SIAHS attend une proposition de rendez-vous avec la CA Metz-Métropole afin de connaître leur position et d'envisager ensemble les meilleurs choix de gestion pour l'amélioration du cours d'eau.

Objectifs fixés en 2013	Situation fin 2014	Objectifs 2015
Diagnostic socio-économique du Grand Fossé	Non réalisé	
Proposition d'un programme de travaux de renaturation	Non réalisé	Accord avec la Communauté d'Agglomération de Metz- Métropole
		Adhésion de Marieulles (selon position de la CA Metz-Métropole)
		Réalisation du projet de renaturation du Grand fossé (selon position de la CA Metz-Métropole)

2.4 Le ruisseau de la Horn à Vigny

C'est en avril 2014 que le maire de Vigny a sollicité la technicienne du SIAHS pour la première fois. Soucieux du fonctionnement hydraulique du ruisseau de la Horn traversant le territoire de sa commune, il a souhaité que le Syndicat s'intéresse de plus près à ce cours d'eau afin d'envisager à moyen terme des travaux de renaturation. Accompagnés d'un agriculteur de la commune, la totalité du linéaire cours d'eau a été parcouru à pied. Plusieurs dysfonctionnements comme l'absence d'entretien de la végétation, l'envasement important à l'amont, l'existence d'obstacles bétonnés empêchant l'écoulement, le piétinement des berges par le bétail ainsi que l'absence de végétation sur d'importants linéaires ont été constatés. Une seconde visite de terrain a été relancée en janvier 2015 afin d'évaluer les



Figure 14 : Le ruisseau de la Horn à Vigny

dysfonctionnements en période hivernale. Des zones inondées ont été relevées dues à l'accumulation de sédiments dans le lit mineur (bouchon vaseux et piétinements par le bétail en sont les principales raisons).

Perspectives 2015 :

Il sera nécessaire de réaliser une étude environnementale et socio-économique complète du cours d'eau. Une étude d'avant-projet et un projet de renaturation du cours d'eau pourront être également envisagés.

Objectifs 2015

Réalisation d'une étude complète en vue d'un programme de renaturation du cours d'eau







2.5 Frayère de Sillegny

L'amélioration de la qualité des eaux des cours d'eau présents sur le territoire du SIAHS est une profité mais le présents sur le secteur sont aussi des priorités.

hydrologie présentes sur le secteur sont aussi des priorités.

flore de provident des priorités aquatiques

Le SIAHS a accueilli au printemps une stagiaire de BTS Gestion et Protection de la Nature du lycée agricole de Pixérécourt (54). Son travail a été d'étudier une annexe de la Seille à Sillegny potentiellement aménageable en frayère à Brochet. L'étude préalable a permis d'avancer de bonnes perspectives d'aménagements favorables au développement de cette espèce piscicole repère sur la Seille.

Au cours de l'année, des visites de terrain ont permis d'évaluer la mise en eau de l'annexe sur les périodes d'étiage et de crues afin de réévaluer les aménagements. A la demande de la FDAAPPMA 57 et de l'ONEMA l'objectif est de rendre la frayère fonctionnelle au moins 1 fois tous les 5 ans.

Perspectives 2015:

Un projet de travaux pourra être proposé à un comité de pilotage composé de l'AERM, CG57, FDAAPPMA 57, DDT 57, ONEMA, commune de Sillegny et de l'agriculteur propriétaire de la parcelle.

Objectifs 2015

Elaboration d'un projet de renaturation de l'annexe

Réunion du comité de pilotage pour validation du projet





Figure 16 : La frayère de Sillegny

études

grivière annexe

2.6 Annexes hydrauliques de Marly et de Cuvry

2.6.1 La noue de Marly



De Juin à Août, le SIAHS a accueilli un stagiaire de BTS Gestion et Protection de la Nature du lycée agricolectiques Pixérécourt. Il lui a été confié l'étude préalable pour la renaturation de la noue de Marly. Son travail a débuté par un inventaire très précis de la flore rivulaire et aquatique. Des inventaires entomologiques, ornithologiques et herpétologiques ont également été réalisés. Ces inventaires ont également permis de voir si l'ENS « prairies humides de Marly » présent quelques centaines de mètres à l'amont prenait de l'ampleur sur les berges et les autres prairies environnantes.

L'étude a permis d'imaginer des plans de restauration de la noue en s'attachant à y aménager une zone pour les pêcheurs handicapés et pour les enfants. L'association de pêche de Marly a été collaboratrice du projet.

L'aménagement de la noue s'oriente vers sa transformation en rivière de contournement d'un ouvrage hydraulique très important. En effet, lors de l'étude réalisée en 2012 sur les ouvrages hydraulique de la Seille, le bureau d'étude FLUVIAL.IS avait émis la possibilité de garantir la continuité écologique à ce niveau par la modification de la noue en rivière de contournement de l'ouvrage. Cet aménagement permettrait alors de répondre à un des objectifs de la DCE qui est de garantir la continuité écologique, d'améliorer la qualité de l'eau de la noue et donc de la Seille et de permettre le maintien voire le développement de la pêche de loisir sur le secteur



Figure 17 : La noue de Marly

Perspectives 2015:

La loi GEMAPI risque de retirer la commune de Marly du secteur du SIAHS. Le Syndicat a donc mis en attente le projet de renaturation.

Si après discussion avec la Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole, il est convenu que Marly reste adhérente au SIAHS, un marché public de prestations intellectuelles sera lancé afin d'obtenir des propositions d'aménagements et un chiffrage précis par un bureau d'étude compétent.

2.6.2 Le bras mort de Cuvry

Il existe plusieurs bras morts, vestiges du cheminement ancien de la Seille. A Cuvry se trouve un ancien méandre encore alimenté en eau par son aval. La commune de Cuvry souhaite réhabiliter cette annexe afin de la rendre paysagèrement plus agréable et écologiquement plus fonctionnelle. De nouvelles habitations verront le jour d'ici 2015 et la commune souhaiterait proposer un assainissement n'impactant pas ce milieu naturel qui deviendra le milieu récepteur.

Une première réunion technique a eu lieu en février en présence de la DDT 57, de l'ONEMA, du SIAHS ainsi que du Maire et adjoints de la commune de Cuvry afin de présenter le site et d'évaluer les dysfonctionnements

présents. Une opération de marquage d'arbres à entretenir a également été réalisée par la technicienne du SIAHS.

Une seconde réunion a eu lieu en octobre afin d'évaluer les risques de pollution éventuelle provenant d'un rejet d'eaux pluviales en aval du bras mort.

Il a alors été constaté :

- Un écoulement constant hors période de pluie ;
- Une odeur nauséabonde à la sortie du rejet ;
- Une accumulation de particules fines en sortie de buse.

Suite à ce constat fait par le maire, l'adjoint et la technicienne de rivière, il a été convenu qu'un prélèvement physicochimique serait réalisé hors période pluvieuse.

La technicienne a procédé au prélèvement en novembre suite à une absence de pluie depuis plusieurs jours.





Figure 18: Le bras mort de Cuvry

Perspectives 2015:

La loi GEMAPI risque de retirer la commune de Cuvry du secteur du SIAHS. Le Syndicat a donc mis en attente le projet de renaturation.

Si après discussion avec la Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole, il est convenu que Cuvry reste adhérente au SIAHS, un marché public de prestations intellectuelles sera lancé afin d'obtenir des propositions d'aménagements et un chiffrage précis par un bureau d'étude compétent.

Objectifs 2015

Lancer un marché public pour une étude sur la renaturation de ces deux annexes hydrauliques (selon décision de la CA Metz-Métropole)

3

COMMUNICATION



pêcheurs intervention bouturage

3.1 Le site internet

Le site internet regroupant les syndicats de rivières de Moselle constitue un des moyens de communication permettant de sensibiliser le grand public sur les cours d'eau et de les informer sur les activités et les travaux des syndicats de rivière. L'augmentation perpétuelle des connexions prouvent que ce moyen de communication est utile pour les Syndicats de rivières de Moselle.

Lien du site : http://www.rivieresdemoselle-syndicats.fr

Perspectives 2015 :

Le SIAHS tentera de mettre à jour son site internet régulièrement afin que le grand public soit informé en temps et en heure des évolutions et des actions du Syndicat.

Il est prouvé depuis plusieurs années maintenant que les réseaux sociaux sont un moyen de communication efficace et rapide. Il est important que le Syndicat soit connu le plus largement possible sur le territoire et que ses actions touchent un large public.

Le réseau social FACEBOOK, déjà utilisé par d'autres syndicats de rivière, communes, bureaux d'études, Agences de l'eau, Conseil Général de Moselle,..., permettrait d'aller à la rencontre d'un public plus vaste.

Objectifs fixés en 2013	Situation fin 2014	Objectifs 2015
Actualisation régulière du site internet	Réalisée	Actualisation régulière du site internet
		Développement de la communication sur les réseaux sociaux

3.2 Le bulletin d'information annuel Méandres

Le huitième numéro de Méandres a été diffusé en décembre dernier aux habitants des communes adhérentes au Syndicat. Reprenant les principales activités syndicales de l'année écoulée, le bulletin informe la population locale de l'avancement des travaux, des études en cours, des actions de communication entreprises et consacre un chapitre technique permettant l'amélioration des connaissances des milieux aquatiques.

Il est consultable en Annexe D.



Figure 19 : Bulletin Méandres 2014

etudes eau

programmes

rivière annexe

milieux =



Perspectives 2015:

Un neuvième numéro verra le jour en décembre 2015 afin de continuer à informer et sensibiliser la population aux missions et actions du Syndicat.

Objectifs fixés en 2013	Situation fin 2014	Objectifs 2015
Parution du huitième numéro	Réalisé	Parution du neuvième numéro

3.3 Guide technique à l'usage des riverains

Un guide technique a été imaginé par le bureau du SIAHS afin de sensibiliser les propriétaires riverains à la gestion de leurs berges. Il a été constaté depuis plusieurs années que les propriétaires riverains avaient perdu l'habitude d'entretenir les bords de cours d'eau, par manque de temps et par peur de se voir attribuer une sanction pénale.

Ce premier numéro permet de recentrer les droits et les devoirs des riverains notamment sur l'entretien de la végétation, le pâturage en bord de cours d'eau et la stabilisation des berges.

Les communes membres du Syndicat ont été sollicitées pour distribuer à chaque propriétaire riverain cette première édition du guide technique.

Il est consultable en Annexe E.

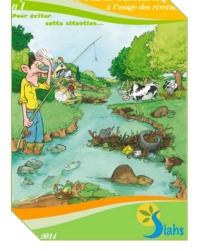


Figure 20 : Guide technique n°1, 2014

Perspectives 2015:

Un second numéro devrait voir le jour au premier semestre 2015 et concentrer ses explications sur une action précise de restauration (l'entretien de la végétation : abattage, taille, élagage par exemple).

Objectifs fixés en 2013	Situation fin 2014	Objectifs 2015
Parution du premier numéro	Réalisé	Parution d'un second numéro

3.4 Animations scolaires

Réalisée pour la première fois en 2012, l'animation géante regroupant sur une journée et en pleine nature les enfants des écoles primaires présentes sur le territoire du Syndicat a vu sa seconde édition être relancée le 27 mai 2014.

Toujours en collaboration avec les étudiants du BTS Gestion et Protection de la Nature du lycée agricole de Pixérécourt (Malzéville 54), ce sont les écoles de Marly qui ont pu bénéficier de cette journée de sensibilisation.

Ce fut encore un franc succès puisque élèves et professeurs sont repartis enchantés.

L'ensemble du conseil syndical ainsi que les partenaires financiers avaient également été conviés à visiter les stands utiles à la journée d'animation. Plusieurs délégués ont répondu présents et ont pu apprécier l'investissement des étudiants.

Les grands moments de la journée avait été relayés par le Républicain Lorrain et dans un reportage du journal de France 3 Lorraine.



affluents

hydrologie

iques

≝ bassin versant



Figure 21 : L'animation géante 2014 avec élus et enfants

Perspectives 2015 :

Une troisième édition est en préparation et accueillera encore plus d'enfants puisque de nouvelles communes ont rejoint les bancs du SIAHS depuis 2012.

Objectifs fixés en 2013	Situation fin 2014	Objectifs 2015
Développement des animations	Réalisé	Développement d'autres animations autour du thème des milieux aquatiques et du cycle de l'eau
		Troisième édition de l'animation géante autour de la rivière

3.5 Interventions au Lycée Agricole de Pixérécourt (Malzéville, 54)

3.5.1 Les élèves de 1ère année de BTS GPN

Comme chaque année, le SIAHS collabore avec le lycée agricole de Pixérécourt sur différentes actions.

- En début d'année, la technicienne fait une intervention afin de présenter le Syndicat aux élèves de première année de BTS Gestion et Protection de la Nature. Les missions et les actions sont abordées une à une afin que la classe comprenne les enjeux et la nécessité d'une telle structure sur un territoire au réseau hydrographique dense.
- Une seconde rencontre a lieu afin de leur présenter le projet d'animation géante dont ils seront les animateurs. Ensemble, il est convenu du nombre d'enfants présents lors de la journée, des thèmes qui vont être abordés, de la partie logistique puis communication. Les élèves travaillent alors en autonomie et avec leurs professeurs à la conception des outils d'animation. La technicienne revient plusieurs semaines après afin d'évaluer les outils d'animation envisagés par les élèves et travaille avec eux à leur amélioration.
- Les élèves rencontrent une nouvelle fois la technicienne, mais cette fois, sur le lieu de l'animation géante prévue. L'objectif étant de discuter l'organisation de la journée. Chaque groupe d'élèves s'approprie ensuite le site afin de rendre leurs outils d'animation le plus en adéquation avec le milieu (espèces végétales et animales, hydromorphie de la rivière, paysage et occupation du sol,...).
- Enfin l'animation est testée sur une école choisie par les professeurs du lycée avant la date ultime afin d'utiliser les outils d'animation élaborés. Les professeurs et la technicienne suivent scrupuleusement cette journée pour relever les failles de l'animation et imposer les dernières corrections avant l'animation géante qui a eu lieu le 27 mai 2014.



milieux 🚆

etudes i eau

méandres 2

Syndicat:

rivière annexe

aquatiques

hydrologie

🛎 bassin versant



Figure 22 : Bouturage sur le canal du Moulin de

D'un point de vue « gestion » aussi, les étudiants sont en collaboration avec le Syndicat. Deux journées sur le terrain ont été consacrées aux travaux de restauration/renaturation de cours d'eau.

- La première journée a débuté par le prélèvement de boutures sur des saules têtards ayant été entretenus en 2012 sur la Seille à Pommérieux. L'après-midi, les élèves ont bouturés les zones encore trop dénudées du Canal du Moulin de Fleury.
- E D L 5

 CÉE AGRICOLE DE MEURTHE-ET-MOSELLE
- La seconde journée été consacrée au diagnostic de la ripisylve. Souvent vieillissante, malade et non entretenue, la végétation rivulaire a besoin d'être rajeunie. Les étudiants ont appris à marquer les arbres qui nécessitaient soit une taille soit un élagage soit un abattage. Ils ont alors compris :
 - o qu'un code de marquage était nécessaire pour une bonne compréhension entre la technicienne et bucherons/élagueurs des entreprises mandatées
 - o que plusieurs paramètres écologiques, sociaux et économiques étaient à prendre en compte avant l'entretien de la ripisylve.

3.5.2 Les élèves de 2^{ème} année de BTS GPN

La technicienne a rencontré les élèves de deuxième année de BTS GPN sur le terrain pour une journée de traitement de la ripisylve. Munis de tronçonneuses, les élèves se sont attaqués à la restauration de la ripisylve du ruisseau de Maupas, affluent rive gauche de la Seille sur Cuvry.

Avec l'accord du propriétaire riverain, plusieurs dizaines de mètres ont été élagués,

taillés et abattus quand la nécessité s'en faisait ressentir.

L'objectif de cette journée était de faire découvrir la réalité de terrain aux élèves

(paramètres à prendre en compte avant le choix des arbres à entretenir), de mettre en pratique ce qu'ils ont découvert en théorie grâce à l'intervention de la technicienne l'année précédente et de les sensibiliser aux règles de sécurité (vêtements de sécurité, communication dans l'équipe).



Cette opération pédagogique permet également au Syndicat de voir les affluents de la Seille être entretenus, souvent pour la première fois depuis de nombreuses années.

Perspectives 2015 :

L'agréable collaboration établie entre le SIAHS et le lycée de Pixérécourt continuera en 2015. L'organisation d'une nouvelle journée d'animation géante est déjà prévue.

Les journées terrain seront, elles aussi, renouvelées en mars principalement.

D'autres interventions en classe de la technicienne seront peut-être envisagées.

Objectifs fixés en 2013	Situation fin 2014	Objectifs 2015
Lancement d'une nouvelle animation géante	Réalisé	Lancement de la troisième édition de l'animation géante
Sensibilisation en classe	Réalisé	Sensibilisation en classe
Journées de travaux sur le terrain	Réalisé	Journées de travaux sur le terrain





Figure 23 : Journée entretien de la végétation sur le ruisseau de Maupas à Cuvry

3.6 Intervention au lycée de Château-Salins

Le lycée agricole de Château-Salins a également souhaité faire intervenir le Syndicat dans certaines de ses classes de terminale.

Etant sur le territoire du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant Amont de la Seille, la présidente a autorisé l'intervention de la technicienne du SIAHS plutôt que la technicienne

du SIBVAS fraîchement arrivée sur le secteur.

Une première visite avait pour objectif de présenter les missions et les actions du Syndicat aux élèves. Quelques notions de restauration de cours d'eau ont également été abordées afin d'anticiper une journée de terrain qui eut lieu le 21 mars 2014. Dans la continuité des travaux démarrés par les élèves de Pixérécourt, les élèves de terminale ont retiré les embâcles présents dans le lit mineur du ruisseau de Maupas.



milieux

source 0 0

etudes in eau

rivière annexe travaux

biologie

flore ৩ ট্র aquatiques

⊇ affluents

hydrologie

bassin versant

Figure 24 : Présentation du SIAHS en classe de terminal

Perspectives 2015 :

Le lycée agricole de Château-Salins ayant été satisfait de cette première année de collaboration souhaite renouveler l'expérience avec le SIAHS. Toujours avec l'accord de la présidente du SIBVAS (qui est à la recherche d'un nouveau technicien de rivière), le SIAHS interviendra en classe et accueillera de nouveau les élèves sur le terrain en 2015.

Objectifs fixés en 2013	Situation fin 2014	Objectifs 2015
Sensibilisation en classe	Réalisé	Etablir une collaboration entre le lycée et le SIBVAS qui est le syndicat présent sur le secteur
Journées de travaux sur le terrain	Réalisé	Etablir une collaboration entre le lycée et le SIBVAS qui est le syndicat présent sur le secteur

3.7 Accueil des techniciens d'INFOMA

L'INFOMA est un établissement public du ministère chargé de l'agriculture, qui a pour missions principales d'assurer la formation initiale du corps des techniciens supérieurs du ministère et d'organiser une partie importante des sessions de formation continue

rrs

Syndicat

milieux 🚝

continuité de berges

etudes is eau

rivière

nationales pour les services déconcentrés de l'État et ses opérateurs mettant en œuvre les politiques agricoles, agroalimentaires et forestières.

La technicienne a donc accueillitsur une journée les techniciens en formation afin de leur faire découvrir les travaux de renaturation qui ont eu lieu sur la Seille et le Canal du Moulin de Fleury. L'après-midi, ils ont été considérés comme de futurs techniciens de rivière et ont dû relever les dysfonctionnements d'un petit affluent de la Seille puis proposer des travaux de renaturation cohérents.



Perspectives 2015 :

Les techniciens en formation ayant été satisfaits de la journée proposée par la technicienne ont conseillé aux formateurs de revenir en 2015 avec la nouvelle formation. Les formateurs et la technicienne ont déjà convenu des dates de collaboration en 2015.

Objectifs fixés en 2015

Sensibilisation aux travaux du SIAHS

Diagnostic cours d'eau sur le terrain

3.8 Semaine de l'Océan à Marly

Comme chaque année, une semaine entière est consacrée à la découverte de l'océan et des milieux aquatiques grâce à une association de Marly. Le SIAHS a participé une nouvelle fois à cette opération de sensibilisation. Cette année, plusieurs acteurs de la Seille ont été regroupés sous un même et seul chapiteau : le SIAHS, la Fédération de pêche de Moselle et l'association de pêche de Marly. Faute de peu de fréquentation en raison d'une météo très capricieuse, la technicienne n'a tenu que 2 journées de permanence (lundi 02 juin 2014 et mercredi 4 juin 2014). L'exposition photos réalisée par le Syndicat « Autour de la vallée de la Seille » était accompagnée d'aquariums présentant certains des amphibiens et quelques espèces de la faune piscicole de la Seille.



atiques

Perspectives 2015:

Si la semaine de l'Océan est relancée en 2015, le SIAHS y sera de nouveau présent afin de sensibiliser le grand public et les enfants à la préservation des milieux aquatiques.

Objectifs fixés en 2013	Situation fin 2014	Objectifs 2015
Participation à la Semaine de l'Océan	Réalisé	Participation à la Semaine de l'Océan

3.9 Journées d'échanges techniques

Les techniciens des Syndicats de rivière de Moselle se rencontrent régulièrement pour échanger sur les projets en cours ou réalisés sur leurs territoires. Ces rencontres se réalisent sur le terrain. A tour de rôle, les techniciens accueillent leurs confrères afin d'aborder le côté technique du métier mais également le côté administratif souvent lourd et en perpétuel changement.

Cette année, les techniciens ont abordé les thèmes suivants :

- Aménagements de passages à gué et de systèmes d'abreuvements sur le Syndicat de la Boler ;
- Dérivation d'un plan d'eau initialement en barrage sur le cours d'eau (plan d'eau de la Sangsue à Briey);
- Installation de passes à poissons et de seuils successifs ;
- Suivi des travaux de renaturation du Longeau à Friauville (reméandrage, ouverture d'annexes hydrauliques).

Les journées organisées en 2014 abordaient des travaux plutôt ambitieux mais qui pourraient être appliqués sur les différents Syndicats. Ces retours d'expérience vont pouvoir permettre aux techniciens de mieux appréhender et mieux anticiper les projets afin que les études, les travaux et le rendu final soient techniquement réalisables, économiquement envisageables et écologiquement cohérents.



Figure 25 : Les techniciens de rivière des syndicats de Moselle (Laurent KOBES, Nied Française et Réunie – Gaël BEHR, Nied Allemande – Jérôme HOLZ, Sources de la Nied – Julie VERONA, Seille Aval, Emilie VITALEC, Seille Amont et Médianne – Emilie DESOEUVRES, Boler et Kissel)

Perspectives 2015 :

De nouvelles journées techniques seront organisées en 2015. Le SIAHS s'attachera à accueillir au moins une fois les autres techniciens dans ses nouveaux locaux.

Objectifs fixés en 2013			013	Situation fin 2014	Objectifs 2015
Participer techniques	à	des	journées	Réalisé	Participer à des journées techniques
					Organiser au moins une journée technique





Figure 26 : Le longeau à Friauville











4

VEILLE ENVIRONNEMENTALE



4.1 Agrandissement du territoire

Aucune nouvelle commune n'a adhéré au Syndicat depuis 2013. Les élections communales d'avril ont coupé dans sa lancée l'agrandissement du territoire du SIAHS. Pourtant plusieurs affluents possèdent leurs têtes de bassin sur des communes non adhérentes. Il est donc nécessaire d'envisager l'intégration des communes principalement situées à l'Est et à l'Ouest du bassin versant de la Seille.

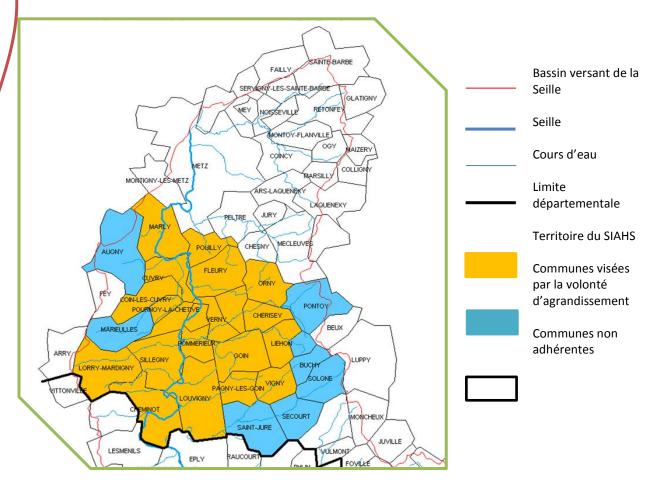


Figure 28 : Agrandissement du territoire souhaité

Perspectives 2015:

Le Syndicat souhaiterait pouvoir accueillir autour de sa table les communes de Saint-Jure, Secourt et Solgne pour la zone Sud-Est du bassin versant et Marieulles et Augny pour la zone Ouest du bassin versant. Ainsi, plusieurs cours d'eau pourraient être étudiés intégralement et des programmes de renaturation pourraient être envisagés.

La loi GEMAPI qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2016 ne va pas aider le Syndicat à s'agrandir mais au contraire des risques de diminution du territoire sont à prévoir. Si la Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole souhaite conserver la compétence « Gestion des cours d'eau et des risques inondation », ce sont les communes de Marly, Cuvry, Pouilly, Coin-lès-Cuvry, Pournoy-la-Chétive et Coin-sur-Seille qui se verront quitter le SIAHS.

Objectifs fixés en 2013	Situation fin 2014	Objectifs 2015
Intégration de Fey, Augny et Marieulles	Non réalisé	Intégration de Fey, Augny, Marieulles, Saint-Jure, Secourt et Solgne

4.2 Suivi des programmes d'actions

En 2014, les actions se sont traduites sur le terrain par la fin de la renaturation du Canal du Moulin de Fleury. La présence régulière de la technicienne de rivière a permis d'encadrer l'entreprise en charge des plantations et de répondre aux questions des agriculteurs souvent présents sur leurs propriétés au moment des interventions.

Ayant pris du retard sur le lancement du programme d'actions sur le Ru des Paux, son suivi n'aura lieu qu'en 2015.

Perspectives 2015:

La technicienne de rivière du SIAHS suivra les travaux lancés sur le Ru des Paux. De nouveaux aménagements comme des passages à gué, la dérivation de plans d'eau, la création de lit mineur ou une traversée urbaine sont en prévision. Une attention toute particulière leur sera donnée afin que les agriculteurs, élus de communes et propriétaires d'étangs soient satisfaits. Ces nouveaux travaux serviront de « vitrine » pour les futurs projets de renaturation et doivent donc être réalisés dans les meilleures conditions.

Objectifs fixés en 2013	Situation fin 2014	Objectifs 2015
Suivi des travaux sur le Canal du Moulin de Fleury	Réalisé	
Suivi des travaux sur le Ru des Paux	Non réalisé	Suivi des travaux sur le Ru des Paux

4.3 Observation de la dynamique fluviale

Le rôle du Syndicat est également de suivre tout au long de l'année les évolutions et les changements de la rivière Seille et de ses affluents. Cette observation de terrain permet alors :

- De repérer de nouveaux dysfonctionnements ;
- De suivre les précédents travaux et élaborer des retours d'expérience précis (suivi de l'évolution des plantations par exemple) ;
- Suivi des populations de faune et de flore particulières localement installées sur le territoire ;
- Identification des abus, du vandalisme et des pollutions éventuelles ;

- Installer un climat de proximité avec les propriétaires riverains (rencontres, discussions,..);
- Sensibiliser les acteurs rencontrés occasionnellement (pêcheurs, promeneurs, agriculteurs,...).

Perspectives 2015 :

Le suivi de l'évolution des cours d'eau continuera en 2015. L'évaluation hivernale des zones inondées (zones humides) favorables au développement d'espèces piscicoles comme le Brochet par exemple pourraient être envisagée.

Objectifs fixés en 2013	Situation fin 2014	Objectifs 2015
Poursuivre le suivi de terrain	Réalisé	Poursuivre le suivi de terrain
		Cartographier les zones humides



Figure 29 : le ruisseau de Verny à Chérisey

4.4 Suivi de la Renouée du Japon

Véritable fléau présent sur la plupart des cours d'eau de Lorraine, la Renouée du Japon (*Fallopia japonica*) a été identifiée partiellement les années précédentes sur le territoire du SIAHS. Depuis 2014, les taches de Renouée du Japon qui avaient été repérées semblent s'être développées.

Un programme expérimental visant à arracher les plants au fur et à mesure de leur repousse a été réalisé par la technicienne de rivière en collaboration avec l'association de pêche de Marly. Tous les plants ont ensuite été emmenés en déchetterie. Les publications scientifiques constatent que la Renouée se développerait moins densément et moins rapidement si elle est mise en concurrence avec d'autres espèces végétales (ombrage lui serait néfaste). De ce fait, les pieds de guimauve officinale, d'orties et de graminées ont été laissés sur place dans l'espoir qu'ils prennent, d'ici quelques mois, le dessus sur la plante envahissante.

Un suivi mensuel a alors été réalisé pour anticiper l'évolution de cette plante et mettre en place un entretien qui tendrait à l'empêcher d'agrandir sa surface d'implantation.

Perspectives 2015:

Une carte de localisation de la Renouée du Japon sur le bassin versant sera réalisée. L'expérimentation débutée en 2014 avec l'association de pêche continuera en 2015.

Objectifs 2015

Elaboration d'une carte de localisation de la Renouée du Japon

Poursuivre l'expérimentation sur le secteur de Marly





Figure 30 : Arrachage de la Renouée du Japon à Marly

ASSISTANCE TECHNIQUE



pêcheurs intervention bouturage

5.1 Assistance au SIBVAS pour l'étude sur les ouvrages hydrauliques de la Seille de

Ayant été le porteur du projet concernant l'étude globale sur les ouvrages hydrauliques de la seille, le SIAHS accepté été sollicité par le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant Amont de la Seille (SIBVAS) afin de présenter auxiliques élus de la commune de Dieuze les résultats et les aménagements proposés pour les vannes de Dieuze. Les vannes étant en mauvais état et difficilement manipulables, la commune souhaite réfectionner cet ouvrage en s'appuyant sur les préconisations d'actions du bureau d'étude FLUVIAL.IS en charge de l'étude en 2012.

Quelques mois après l'intervention du SIAHS, le bureau d'étude ASCONIT Consultant a été mandaté pour apporter une étude complémentaire et réaliser un projet d'aménagements de l'ouvrage, de la Seille et d'un affluent en amont, le Verbach.

5.2 Ville de Marly

Suite à l'installation d'une passerelle piétonne au-dessus de la Seille, des mesures compensatoires y ont été associées. Parmi elles, le retrait de terre d'un terrain en friche permettait de compenser les remblais soutenant l'accès jusqu'à la passerelle et qui diminuaient le champ d'expansion des crues de la Seille.

Le creusement a involontairement créé une zone en eau dont l'aspect se rapproche d'une mare. Les espaces verts de la ville de Marly ont souhaité valoriser ce terrain et en particulier ce point d'eau. Ils ont alors sollicité la technicienne du SIAHS afin d'élaborer un projet de mare fonctionnelle et pédagogique pour les écoles et les habitants de la ville.

5.3 Aide à la régularisation d'un étang à Pournoy-la-Grasse

Suite au dépôt de la DIG du Ru des Paux, la police de l'eau s'est attachée à vouloir régulariser les étangs positionnés en amont du cours d'eau. En effet, trois étangs disposés en barrage sur le Ru des Paux, au cœur du

bois de l'hôpital sur la commune de Pournoy-la-Grasse n'apparaissent pas comme régularisés aux yeux de la loi. Après recherche, les deux derniers étangs apparaissent sur les cartes de Cassini et sont donc considérés comme régularisés. Le premier étang, celui positionné au plus proche de la source, est le seul ne disposant d'aucune régularisation. Le propriétaire a donc pris contact avec le SIAHS pour l'aider à établir le dossier d'autorisation loi sur l'eau menant à la régularisation de l'étang.

Un projet de dérivation de l'ensemble des étangs est en cours de réflexion.



Figure 31 : L'étang en amont du Ru des Paux

RELATION AVEC LES ACTEURS LOCAUX pêcheurs intervention



bouturage

rivulaire Objectifs



Comme chaque année, le SIAHS est invité à l'assemblée générale de l'association

de pêche « Le Brochet » de Marly. La technicienne a échangé avec les pêcheurs présents sur l'ouvrage phydraulique de Marly ainsi que sur les problèmes d'eutrophisation constatés sur la Seille à Marly.

. : Une collaboration a été mise en place pour l'expérimentation de gestion de la Renouée du Japon

en juin, l'entretien des berges de la Seille à Marly par la commune a permis de découvrir une surface occupée par la Renouée du Japon. La technicienne de rivière a donc sensibilisé la mairie et l'association de pêche au problème d'envahissement de cette plante. Ensemble il a été décidé de suivre la progression de la tache végétale et de mettre en place des tests d'élimination de la plante.

Des pêcheurs de l'association ainsi que la technicienne de rivière ont procédé à la mise en place de piquets délimitant la zone touchée et d'effectuer un arrachage de tous les plants de Renouée en prenant soin de laisser sur pied toutes les autres essences telles que la guimauve officinale, les orties et les graminées. Tous les plants retirés ont été soigneusement transportés en déchetterie.

Chaque mois a été réalisé un suivi de la repousse de la Renouée. Les pêcheurs se sont engagés à assister le SIAHS et à retirer au fur et à mesure de l'année les nouveaux plants de Renouée.

6.2 Espace Naturel Sensible « Les prairies humides de Marly »

La Rocade du Sud de Metz est concernée par un grand franchissement de la vallée de la Seille, avec une forte emprise sur les prairies inondables. La présence d'espèces végétales protégées sur le tracé de la Rocade a été permise :

- La mise en place d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB),
- L'acquisition de 30 ha de prairies humides par la DDE de Moselle,
- La rétrocession de ces 30 ha au Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine pour gestion,
- La rédaction d'un plan de gestion biologique pluriannuel.

Un comité de pilotage s'est articulé autour du CREN Lorraine afin de le soutenir dans sa démarche de gestion. Le SIAHS étant présent régulièrement sur cette zone protégée, sa présence autour de la table du comité de pilotage est tous les ans sollicitée.

6.3 Propriétaires riverains et agriculteurs

Etant aujourd'hui bien intégré parmi les acteurs locaux, le Syndicat est de plus en plus sollicité par les propriétaires riverains et les agriculteurs du bassin versant aval de la Seille pour apporter des conseils techniques et des réponses administratives.

Surveillés de près par les services de l'Etat, les riverains connaissent les risques de pénalisation lors de mise en place de travaux. C'est pourquoi le Syndicat propose des visites de terrains et des solutions respectueuses du Code de l'environnement et de la Directive Cadre sur l'Eau.

Le Syndicat sert également de lien entre les riverains, la DDT de Moselle et l'ONEMA.

6.4 Opération Agri Mieux « Aquae Seille »

Le Syndicat est invité chaque année au comité de pilotage Agri-Mieux Aquae Seille. Cette réunion rassemble les représentants des acteurs du territoire concernés directement ou indirectement par les thèmes de travail

etudes i eau

rivière annexe menés conjointement par les Chambres d'Agriculture de Moselle et de Meurthe-et-Moselle, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et du Conseil Régional de Lorraine.

Les Chambres d'Agriculture expérimentent des pratiques culturales innovantes et respectueuses de l'environnement dans le bassin versant de la Seille. Comme pour les syndicats de rivière, le monde agricole est concerné par l'atteinte du bon état écologique des rivières. Face à cet objectif majeur, les Chambres proposent aux agriculteurs des formations pour raisonner et



réduire les apports d'intrants sur les cultures. L'utilisation de pratiques culturales mécaniques, notamment pour le désherbage et le fractionnement des apports d'engrais sur les cultures sont testés sur des parcelles. Les résultats de leurs expérimentations sont présentés lors d'une restitution annuelle, devant les partenaires. Par la suite, les tests concluants sont vulgarisés et promus auprès des agriculteurs lors des formations techniques.

Le comité de pilotage AQUASEILLE s'est tenu 23 janvier 2014 à Blanche-Eglise.

6.5 FORMATIONS PROFESSIONNELLES

6.5.1 Accueil de stagiaire

Cette année encore, le Syndicat a accueilli dans ses bureaux, une étudiante de 1ère année de BTS Gestion et Protection de la Nature du lycée agricole de Pixérécourt, Lisa WIRTZ. Encadrée par la technicienne de rivière, elle a élaboré le diagnostic environnemental de la frayère de Sillegny et rédigé un mémoire de stage énonçant des propositions de gestion, au cours de ses 2 mois de stage.

En juin, un étudiant de 2ème année de ce même BTS, DEBRAS Quentin est également venu en stage. Durant 3 mois, il a eu en charge l'élaboration d'une étude préalable sur la traversée urbaine de Marly. L'étude comprenait un diagnostic environnemental, l'énumération des dysfonctionnements présents sur la zone, accompagnés de propositions d'actions.

Perspectives 2015:

La proximité et les échanges avec les différents acteurs du territoire fait la force du SIAHS et renforce son efficacité. Une attention particulière continuera d'être donnée à la communication et le conseil.

Une stagiaire de 1^{ère} année de MASTER de l'Université de Metz viendra épauler la technicienne d'avril à Juillet. L'objectif était de finaliser les dossiers loi sur l'eau en cours et d'avancer sur les projets cités plus haut dans le rapport.





7.1 Conseils syndicaux

Le comité syndical s'est réuni à plusieurs reprises sous la présidence de François LESPAGNOL. **Syndicat**

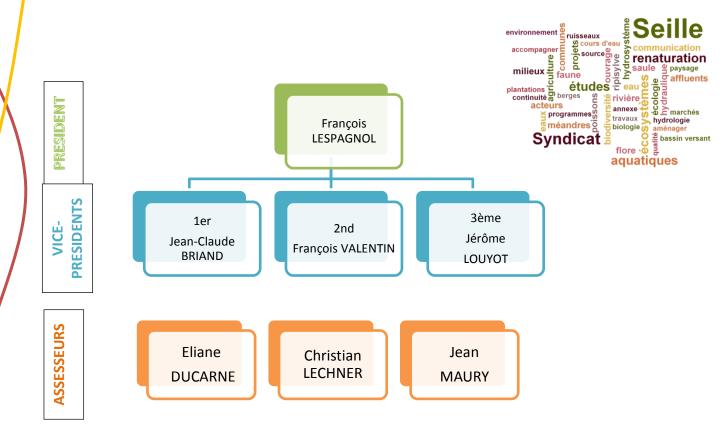
Ces réunions sont nécessaires afin d'adopter les orientations essentielles au maintien d'un Syndicat actifiques dynamique sur le territoire.

Date	Ordre du jour
17 mars	 Vote du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2013 Affectation du résultat de l'exercice 2013 Vote du budget primitif de l'exercice 2014 Subvention à l'Amicale du Personnel Communal de la ville de Marly Bilan d'activité sur la période 2008-2013
12 mai	 Installation du nouveau conseil syndical Election du nouveau Président Fixation du nombre de vice-présidents Election des vice-présidents et des autres membres du bureau Indemnités de conseil octroyées au comptable Délégation de mission du Président Mission du secrétariat Lancement de l'enquête publique pour la renaturation du Ru des Paux et ses affluents Présentation technique, administrative et financière au nouveau conseil syndical
18 octobre	 Ouverture des crédits d'investissement pour 2015 Ligne de trésorerie pour 2015 Répartition des participations communales pour 2015 Modification du tableau des effectifs Attribution du marché concernant la renaturation du Ru des Paux et de ses affluents Demande de subventions pour les travaux de renaturation du Ru des Paux et de ses affluents Présentation du premier numéro du Guide technique Présentation de l'animation géante autour de la rivière Présentation de l'étude sur les traversées urbaines de Goin et Verny

7.1.1 Organigramme

Suite aux élections communales, des élections ont dû être mise en place au sein du Syndicat.

Ainsi, les nouveaux membres du bureau sont :



Le conseil syndical est aujourd'hui composé des délégués suivants :

Commune	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Cheminot	Lionel KALIS	Fabienne BRASTEL
	Yves PERRIN	François HENOT
Chérisey	Stéphane BALOSSO	Robert THOMAS
	Benoît DAMIEN	Laurent BEAUCOURT
Coin-lès-Cuvry	André SCHOENENBERGER	Alain MAS
	Jérémy FRITZ	Stéphanie PERRIN
Coin-sur-Seille	Jean-Marie PECHEUR Julien BILOCQ	Manon WITTMER
Cuvry	Gérard LEININGER	Franck COSTA
	Jean-Marc DEPIERRE	Claude ENCKLE
Fleury	Jean-Claude BRIAND	Jean-Paul ECKENFFELDER
	Jean MAURI	Roger AUBERT
Goin	Jean Marc REMY	Christian VULVERT
	Fabrice BIDON	Jacky CORVISIER
Liéhon	Christian LECHNER	Yves HUMBERT
	Norbert SCHMITT	Jean-Claude VIVILLE
Lorry-Mardigny	Philippe HARDY	Pascal GALL
	Jean-Paul HENOT	François COURRIER
Louvigny	Brigitte TORLOTING	Serge SUTTER
	Bernard L'HUILLIER	Karine GUEANT
Marly	Marie-Jeanne ARGAUD	José MENDES TEIXEIRA
	Eliane DUCARNE	Angèle BACHEL
	Brigitte VUILLEMIN	Michel LISSMANN
	Thierry HORY	Denis DUTHEY
Orny	Bruno MONNIER	Frédéric PETAIN
	Yves MARCIN	Geoffroy MELCHIOR
Pagny-lès-Goin	Guy PETAIN	Pascal GOERLINGER
	Jérôme LOUYOT	Mélanie ANTOINE
Pommérieux	Daniel CUNY	Florence KOESSLER

		environnement pruisseaux accompagner to source
	Fabrice DIEUDONNE	plantations E études E eau 2 p g g
Pouilly	Jean-Sébastien SCHMITT	Bernard GRANDIDIER ලුදු දී දී
	Eric WILHEM	Jean-François WEISSE
Pournoy-la-Chétive	Gérald BARTOLUCCI	Sylvie MAURICE Syndicat Sylvie Maurice Syndicat Sylvie Maurice Syndicat Sylvie Maurice Syndicat Sylvie Maurice
1	Wilfrid ANDING	Sylvie FELD flore 🐠 🕏
Pournoy-la-Grasse	Alain AUBURTIN	Sylvie BOURDEAUX atiques
	Gilbert ZIMMER	Yvon PINOCHE
Sillegny	François LESPAGNOL	Jean-Marc GRUNFELDER
1	Michel CONRAD	Robert WOIRHAYE
Verny	François VALENTIN	Colette ROTTIER
	Joël XOLIN	Jean-Marc SAUTREAU
Vigny	Laurent GROSCLAUDE	Jean-Luc KUZA
	Raymond ARNOULD	Régis FORFERT



Figure 32 : Le nouveau conseil syndical 2015

7.1.2 Changement de siège du SIAHS

Le siège du Syndicat ainsi que les bureaux techniques ont changé d'adresse postale et de coordonnées. Les nouvelles coordonnées sont :

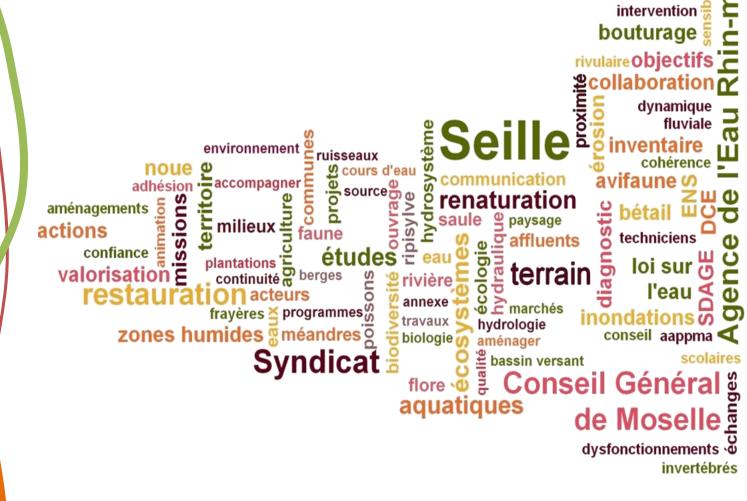
SIAHS

Bâtiment tertiaire de l'Aéroport 2, rue Pilâtre de Rozier 57420 GOIN

Téléphone: 03.87.52.55.86 / Portable de la technicienne: 06.19.59.53.79

E-mail: siahs@orange.fr

ORIENTATIONS BUDGETAIRES



pêcheurs

8.1 Section de fonctionnement

8.1.1 Les dépenses

	2013	2014
Charges à caractère général	16 134,69 €	14 846,24 €
Charges de personnel	48 806,57 €	37 354,96 €
Frais financiers	2 707,58 €	2 322,97 €
Opérations d'ordre	7 000,00 €	
TOTAL	74 648,84 €	54 524,17 €

En 2013, les dépenses de personnel sont plus élevées du fait du départ de l'ancien technicien. En effet, le syndicat lui a payé une partie de ses congés payés et il y a eu un doublon avec la nouvelle technicienne pendant une période d'un mois.

En 2013, l'ancien véhicule de service a été vendu pour 1 291 €. On retrouve les écritures d'ordre correspondant à la sortie comptable de ce véhicule pour 7 000 € en section de fonctionnement et pour 5 709 € en section d'investissement.

8.1.2 Les recettes réelles

	2013	2014
Participation des communes	48 090,00 €	55 992,00 €
Participation du Département au poste de technicien	14 391,88 €	12 950,00 €
Participation de l'Agence de l'Eau au poste de technicien	19 124,81 €	24 990,00 €
Produits financiers	9,28 €	8,47 €
Opérations d'ordre	7 000,00 €	
TOTAL	88 615,97 €	93 940,47 €

Les participations des communes ont évoluées au fil des années avec l'arrivée de nouvelles communes (48 090 € en 2013 et 55 992 € en 2014).

En 2013, en recettes de fonctionnement, les écritures d'ordre pour la sortie comptable de l'ancien véhicule (7 000 €) sont également présentes.

8.2 La section d'investissement

8.2.1 Les dépenses

I		
	2013	2014
Remboursement du capital de l'emprunt	6 686,62 €	7 030,74 €
Acquisition de matériel	1 152,77 €	
Travaux	59 093,16 €	33 069,00 €
Opérations d'ordre	5 709,00 €	
TOTAL	72 641,55 €	40 099,74 €

En 2013, on retrouve les écritures d'ordre pour la sortie du véhicule (5 709 €),

En 2013, les travaux se sont concentrés sur la première partie de la renaturation du canal du Moulin pour 59 093,16 €, les achats de matériel pour 1 152,77 € correspondent à un ordinateur et un disque dur,

En 2014, les études des traversées urbaines se sont montées à 17 943 € et le solde des travaux de renaturation du canal du moulin ont été payés pour 15 126 €.

8.2.2 Les recettes

	2013	2014
FCTVA	45 214,41€	98,00 €
Participation pour l'étude		
sur les ouvrages	27 863,11€	
hydrauliques		4 074,30 €
Participation pour la		
renaturation du canal du	9 900,00 €	14 822,28 €
Moulin		
Subvention pour étude sur traversées urbaines		10 466,75 €
Opérations d'ordre	5 709,00 €	
Vente du véhicule	1 291,00 €	
Affectation du résultat n-1	41 071,61 €	
TOTAL	131 049,13 €	29 461,33€

En 2013, un virement de la section de fonctionnement a été nécessaire pour équilibrer les dépenses des exercices antérieurs pour 41 071,61 €, le FCTVA sur les investissements de 2011 s'est monté à 45 214,41 € et les soldes des subventions pour l'étude sur les ouvrages hydrauliques et les travaux de renaturation du canal du Moulin ont été encaissés pour 37 763,11 €.

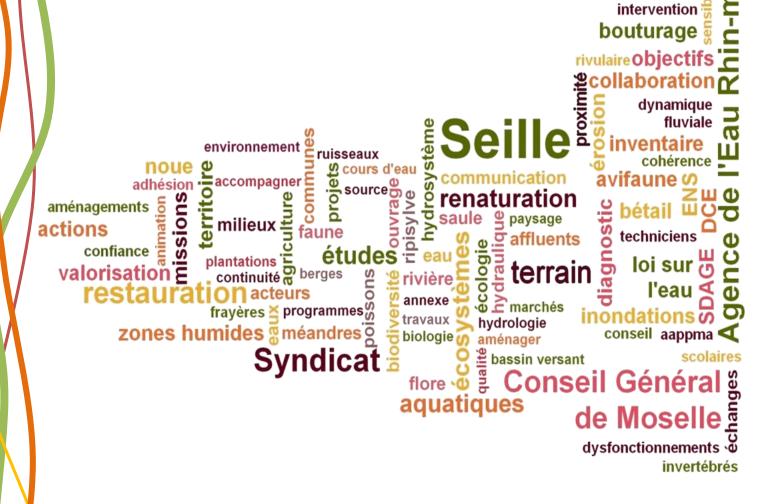
En 2013, on retrouve les écritures d'ordre pour la sortie du véhicule (5 709 €),

En 2014, il n'y a pas besoin de virement de la section de fonctionnement. Le FCTVA est réduit à 98 € car les services de l'Etat ne versent plus cette recette sur les travaux considérés comme de l'entretien. Enfin, les subventions reçues correspondent au solde des études sur les ouvrages hydrauliques, au solde de la renaturation du canal du Moulin et à un acompte sur l'étude des traversées urbaines.

8.3 Les résultats

	2013	2014
Investissement		
Solde n-1	- 70 158,03 €	- 11 750,45 €
Dépenses	- 72 641,55 €	- 40 099,74 €
Recettes	131 049,13 €	29 461,33 €
Solde investissement	- 11 750,45 €	- 22 388,86 €
Solde des restes à réaliser	26 060,00 €	26 100,00 €
Besoin de financement	0,00€	0,00€
Fonctionnement		
Solde n-1	0,00€	13 967,13 €
Dépenses	- 74 648,84 €	- 54 524,17 €
Recettes	88 615,97 €	93 940,47 €
Affectation à la section d'investissement	0,00€	0,00€
Solde fonctionnement	13 967,13 €	53 383,43 €

Comparatif au SDAGE RHIN-MEUSE 2009-2015



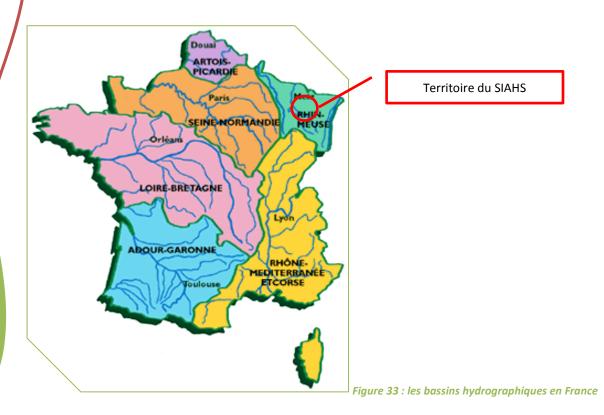
pêcheurs

9.1 SDAGE 2009-2015

Le SDAGE, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, est né avec la loi sur l'eau de 1992, qui stipule qu'il « fixe pour chaque bassin ou groupement de bassins les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau ».



L'ensemble de la Lorraine est concerné par <u>le bassin hydrographique Rhin-Meuse</u> et donc par le <u>SDAGE Rhin-</u> Meuse.



Avec l'apparition de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) de 2000, le SDAGE a été adapté afin de le rendre compatible avec le plan de gestion qui doit être réalisé au titre de la DCE. Le Plan de Gestion fixe notamment les objectifs environnementaux à atteindre pour une date donnée.

Le travail du Syndicat est de répondre au mieux aux différents objectifs fixés par le SDAGE Rhin-Meuse. Ces objectifs sont rangés par thèmes (*Annexe F*).

Ce chapitre permet de comparer les actions du Syndicat aux orientations du SDAGE 2009-2015 et ainsi constater si le travail du Syndicat répond parfaitement à la demande de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et à la DCE.

Le tableau ci-dessous montre que les actions du Syndicat correspondent à plusieurs des objectifs du SDAGE RHIN-MEUSE 2009-2015.

andres of the second s		
Missions	Actions	Objectifs SDAGE 2009-2015
Travaux	Canal du Moulin de Fleury	T3 - O1.2; O1.3; O3.1; O3.2; O4.1; O4.3; O5; O6; O8
	Ru des Paux	T3 - O1.2; O1.3; O3.1; O3.2; O4.1; O4.3; O5; O6; O8
Etudes	Traversées urbaines de Goin et Verny	T3 - O1.1; O1.2; O1.3; O3.1; O3.2; O4.1; O5; O6; O7.3 T5A - O1.1
	Ruisseaux de Goin, Verny et Morfontaine	T3 - O1.1; O1.2; O1.3; O3.1; O3.2; O4.1; O5; O6; O7.3 T5A - O1.1; O1.2; O1.3
	Le Grand Fossé	T3 - O1.1; O1.2; O1.3; O3.1; O3.2; O4.1; O5; O6; O7.3 T5A - O1.1; O1.2; O1.3
	Ruisseau de la Horn	T3 - O1.1; O1.2; O1.3; O3.1; O3.2; O4.1; O5; O6; O7.3 T5A - O1.1; O1.2; O1.3
	Frayère de Sillegny	T3 - O1.1; O1.2; O1.3; O3.1; O3.2; O4.1; O5; O6; O7.3 T5A - O1.1; O1.2; O1.3
	Annexes hydrauliques de Marly et Cuvry	T3 - O1.1; O1.2; O1.3; O3.1; O3.2; O4.1; O5; O6; O7.3 T5A - O1.1; O1.2; O1.3
Communication	Site internet	T3 - O6 ; O7.1 T6 – O3.1
	Méandres	T3 – 06 ; 07.1 T6 – 03.1
	Guide technique	T3 - O1.3; O3.1; O3.2; O4.1; O5; O6; O7.1; O8 T6 - O3.1
	Animations scolaires	T3 – O6 ; O7.1 T6 – O3.1
	Interventions au lycée de Pixérécourt	T3 – O6 ; O7.1 ; O8 T6 – O3.1
	Interventions au lycée de Château-Salins	T3 – O6 ; O7.1 ; O8 T6 – O3.1
	Accueil d'INFOMA	T3 – O6 ; O7.1 ; O8 T6 – O3.1
	Semaine de l'Océan	T3 – O6 ; O7.1 T6 – O3.1
	Journées d'échanges techniques	T3 - O1.1; O2.1; O2.2; O5; O6; O7.3; O8 T6 - O3.1
Veille environnementale	Agrandissement du territoire	T3 - O2.1 ; O2.2 ; O7.1 ; O7.3 T6 - O3.1
	Observation de la dynamique fluviale	T3 – O1.1 ; O7.3
	Suivi de la Renouée du Japon	T3 – O4.3

ANNEXES

Annexe A : courrier de demande de report de délai pour l'entretien du Canal du Moulin de Fleury





A GOIN, Le 30 janvier 2015

A l'attention de Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Objet : demande de report de délai

Monsieur le Directeur.

Je soussigné, François LESPAGNOL, Président du Syndicat d'Aménagement Hydraulique de la Seille, demande une modification du document contractuel initial (convention n°12C57378).

La convention établie entre l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et notre Syndicat autorisait une aide financière de la part de l'Agence sous plusieurs conditions dont celle de mettre en place un entretien du cours d'eau concerné avant le 31/12/2015 (article 4.2.2) sans quoi une réfaction de 20% de l'aide serait réalisée.

Etant dans l'impossibilité d'honorer notre engagement à cette date limite, nous demandons, par la présente, un report de date au 31/12/2017.

Les travaux d'entretien de la ripisylve sesont terminés fin 2013 sur ce cours d'eau, une nouvelle intervention ne pourrait se justifier avant 2017 si nous la voulons utile et efficace.

Le Président, François LESPAGNOL

environnement survivation accompagner with a source by a communication or enaturation or enaturation or enaturation saule of paysage etudes it eau to be paysage or entinuité berges survivation or enaturation plantations berges survivation or enaturation or enaturation plantations of etudes it entire pour paysage or entire propriété paysage propriété paysage or entire propriété paysage or ent

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Seille 8, rue des Ecoles 57155 MARLY

Arrêté n° 2014-01 du 28 mai 2014

portant ouverture d'une enquête publique dans le cadre de la demande d'autorisation présentée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Seille pour la restauration du Ru des Baux et de ses affluents sur le territoire des commune de Fleury et Pournoy-la-Grasse

TITRE DE L'AUTORITE DECISIONNAIRE

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 214-1 et suivants, R 214-6 et suivants, L 123-1 et suivants, R 123-1 et suivants ;

Visas des autorités compétentes...

Vu la délibération du 09 septembre 2013

Vu la demande d'autorisation présentée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Seille le 18 décembre 2013

Vu le courrier du 22 avril 2014 de la Direction départementale des territoires de la Moselle, Service de l'aménagement, de la biodiversité et de l'eau, déclarant le dossier complet et régulier ;

Vu la décision de M. le Président du Tribunal administratif de Strasbourg du 13 mai 2014 désignant le commissaire enquêteur titulaire chargé de conduire l'enquête, ainsi que le commissaire enquêteur suppléant;

Visa pour expliquer pourquoi l'enquête est organisée par l'organe délibérant,

Sur proposition de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Seille :

ARRETE

PERIODE ET OBJET DE L'ENQUETE

Article 1er: Il sera procédé du 16 juin au 17 juillet 2014 (30 jours minimum) à une enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Seille pour la restauration du Ru des Paux et de ses affluents sur le territoire des communes de Fleury et Pournoy-la-Grasse.

PUBLICITE DE L'ENQUETE

<u>Article 2</u>: L'avis faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié par les soins du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Seille quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé, dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux.

Cet avis sera affiché à la mairie de Fleury et Pournoy-la-Grasse aux lieux habituels d'information du public quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

(+ sous-préfecture et préfecture si plan ou programme).

The state of the s

L'accomplissement de cette formalité sera justifié par un certificat du maire concerné.

Ledit avis est également affiché, dans la mesure du possible, dans les mêmes conditions de délai et de durée et par les soins du responsable du projet, sur les lieux ou en un lieu situé au voisinage des aménagements, ouvrages ou travaux projetés et visible de la voie publique. Ce document devra répondre aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du 24 avril 2012 du ministre chargé de l'environnement.

Cet avis sera également publié sur le site internet de l'autorité compétente (http://www.rivieresdemoselle-syndicats.fr/web_acappella6/).

ORGANISATION DE L'ENQUETE

Article 3 : Monsieur Roger SCHREIBER, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

Il est autorisé à ce titre à utiliser son véhicule personnel pour l'accomplissement de sa mission, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

Le commissaire enquêteur titulaire assurera les permanences en mairie de Fleury et Pournoy-la-Grasse selon le calendrier suivant, afin d'y recueillir les observations écrites et orales du public :

- Mairie de Fleury : mercredi matin de 8h30 à 10h30
- Mairie de Pournoy-la-Grasse : jeudi matin de 10h00 à 12h00

Article 4: Le dossier soumis à enquête publique, comprenant les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Fleury et Pournoy-la-Grasse pendant toute la durée de l'enquête

Toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre déposé à cet effet ou les adresser par écrit, à la mairie, à l'attention du commissaire enquêteur (l'enveloppe de transmission précisant «Enquête publique « Restauration du Ru des Paux et de ses affluents » – à l'attention de M. Roger SCHREIBER»)

Ces observations, propositions et contre-propositions recueillies sont tenues à la disposition du public à la mairie de Fleury et Pournoy-la-Grasse, dans les meilleurs délais.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Président de l'organe délibérant des la publication du présent arrêté.

Le registre d'enquête à feuillets non mobiles sera coté et paraphé par le commissaireenquêteur titulaire.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

- Article 5: Le commissaire enquêteur titulaire peut, par décision motivée, et après notification parvenue à au président de l'organe délibérant au plus tard le 17 juillet 2014, prolonger l'enquête pour une durée maximale de trente jours, notamment lorsqu'il décide d'organiser une réunion d'information et d'échange avec le public durant cette période de prolongation de l'enquête.
- Article 6 : Pendant l'enquête, le commissaire enquêteur titulaire reçoit le maître d'ouvrage de l'opération soumise à l'enquête publique à la demande de ce dernier. Il peut en outre :

To communication

To renaturation

Saule paysage

Spatial paysage

Spatial

- recevoir toute information et, s'il estime que des documents sont utiles à la bonne information du public, demander au maître d'ouvrage de communiquer ces documents au public. Cette demande ne peut porter que sur des documents en la possession de ce dernier. Lorsque de tels documents sont ajoutés en cours d'enquête, un bordereau joint au dossier d'enquête mentionne la nature des pièces et la date à laquelle celles-ci ont été ajoutées au dossier d'enquête;
- visiter les lieux concernés, à l'exception des lieux d'habitation, après en avoir informé au préalable les propriétaires et les occupants au moins quarante-huit heures à l'avance, en leur précisant la date et l'heure de la visite projetée;
- entendre toutes les personnes concernées par le projet qui en font la demande et convoquer toutes les personnes dont il juge l'audition utile;
- organiser, sous sa présidence, toute réunion d'information et d'échange avec le public en présence du maître d'ouvrage.
- Article 7: Les conseils municipaux des communes de Fleury et Pournoy-la-Grasse, seront appelés à donner leurs avis sur la demande d'autorisation des l'ouverture de l'enquête. Seuls les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête seront pris en considération. (sont concernées uniquement les communes ou un dossier d'enquête a été déposé).
- Article 8 : Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès de :

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Seille 8, rue des Ecoles – 57155 MARLY

CLOTURE DE L'ENQUETE

<u>Article 9</u>: A l'issue de l'enquête, le registre d'enquête est mis sans délai à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procés-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

RAPPORT ET CONCLUSIONS

Article 10 : Le commissaire enquêteur établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies.

Le rapport comporte le rappel de l'objet du projet, plan ou programme, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions et contre-propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public.

Le commissaire enquêteur consigne ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Par dérogation à l'article R123-19 du code de l'environnement, le commissaire enquêteur envoie le dossier de l'enquête au Président de l'organe délibérant, avec ses conclusions motivées, dans les 15 jours à compter de la réponse du demandeur ou de l'expiration du délai imparti à ce dernier pour donner cette réponse.

Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal administratif de Strasbourg.



ıatiques

Article 11: Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur est tenue à la disposition du public sans délai pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête à la mairie de Fleury et Pournoy-la-Grasse et à la préfecture de la Moselle (DDT).

> Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont publiés durant ce même délai sur le site visé à l'article 2 du présent arrêté si ce site existe.

Article 12 : La décision sera prononcée, le cas échéant, par arrêté de l'autorité compétente.

Article 13 : - Le Président de l'organe délibérant,

- le maire des communes concernées,
- le pétitionnaire.
- le commissaire enquéteur titulaire,

gont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie est adressée à Monsieur le directeur départemental des territoires de la Moselle.

> Le Président François LESPAGNOL



A GOIN, Le 23 janvier 2015,

A l'attention de Monsieur Patrick WEITEN Président du Conseil Général de Moselle,

Objet : Demande d'autorisation de démarrage anticipé de travaux

<u>En capic</u> : Jean FRANCOIS, Conseiller Général du conton de Verny

Clarisse SETUKA, Service Agriculture et Espaces Naturals, Conseil Général de Maselle

Monsieur le Président du Conseil Général de Moselle,

Notre Syndicat travaille depuis plus de 30 ans pour l'amélioration de la qualité des eaux de la Seille aval. Nous nous efforçons, chaque année, par la mise en place de programmes de restauration de la Seille et de ses affluents, d'atteindre le bon état des eaux pour 2027 que nous a fixé la Directive Cadre européenne sur l'Eau.

Cet objectif ne pourrait être atteint sans le soutien technique et financier de certains partenaires locaux dont vous faites partie. Il est indispensable que notre collaboration perdure de façon efficace comme c'est le cas depuis déjà de nombreuses années.

Lors de travaux antérieurs, il était convenu d'attendre de la part de nos partenaires financiers une autorisation de démarrage anticipé de travaux avant de notifier le marché à l'entreprise sélectionnée.

En octobre 2014, notre Syndicat a sélectionné une entreprise afin de réaliser des travaux de renaturation d'un affluent de la Seille : le Ru des Baux.

Depuis, nous attendons de la part de vos services cette autorisation de démarrage anticipé de travaux utile au bon fonctionnement de nos projets.

Il est clair pour nous que cette autorisation ne signifie pas qu'une aide nous sera nécessairement accordée mais simplement que nous avons votre consentement pour le démarrage de notre programme d'actions,

L'élargissement récent de notre périmètre syndical au bassin versant, ne nous permet pas de passer un an sans travaux ou réalisations concrètes sur le terrain, notre crédibilité en dépend.

Votre accord est primordial pour nous puisqu'il nous permet de continuer à progresser activement sur le territoire et de respecter nos engagements pris auprès des communes et des acteurs locaux concernés par le projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président François LESPAGNOL

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Selle Bâtiment tertiaire de l'Aéraport –2, rue Platre de Basjer –57420 GOIN Tél : 02.87.52.55.85- 9-mail : sight@jarangs.fr



Annexe E : Guide technique à l'usage des riverains n°1 Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Seille 62 Rapport d'activité 2014

Annexe F: Thèmes et orientations du SDGAE RHIN-MEUSE 2009-2015

Thèmes (T)	Orientations (O)	Sous-orientations	Abréviations
Eau et Santé	Assurer à la population, de façon continue, la distribution de l'eau potable de qualité	Prendre des mesures préventives en amont des captages	T1 - 01.1
		Sécuriser les installations de production et de distribution d'eau potable	T1- O1.2
		Informer les consommateurs sur les enjeux sanitaires liés à l'eau	T1 – 01.3
	Favoriser la baignade en toute sécurité sanitaire, not encourageant leur fréquentation	amment en fiabilisant prioritairement les sites de baignades aménagés et en	T1 - O2
Eau et	Réduire les pollutions responsables de la non	Réduire les pollutions industrielles et domestiques	T2 - O1.1
Pollution	atteinte de bon état des eaux	Limiter les pollutions intermittentes et accidentelles	T2 – O1.2
		Adapter les concentrations en sels minéraux dans le milieu naturel	T2 – O1.3
	Connaître et réduire les émissions de substances	Améliorer les connaissances sur les nouveaux polluants	T2 – O2.1
	toxiques	Connaitre et maitriser les déversements de substances toxiques dans les réseaux d'assainissement	T2 – O2.2
		Réduire la pollution par les produits phytopharmaceutiques d'origine agricole	T2 – 02.4
		Réduire la pollution par les produits phytopharmaceutiques d'origine non agricole	T2 – O2.5
		Connaître et maitriser les stocks de substances toxiques	T2 – O2.6
	Veiller à la bonne gestion des systèmes	Garantir une bonne gestion des boues d'épuration	T2 – O3.1
	d'assainissement publics et des boues d'épuration	Améliorer la gestion des systèmes d'assainissement publics et maitriser la pollution déversée dans les systèmes	T2 – 03.2
А		Améliorer la prise en compte des eaux pluviales dans les zones urbanisées	T2 – O3.3
	Réduire la pollution par les nitrates et les produits phytopharmaceutiques d'origine agricole	Développer l'offre d'enseignement vers les utilisateurs de produits phytopharmaceutiques	T2 – 04.1
		Promouvoir des pratiques agronomiques visant à réduire la pollution des eaux	T2 – 04.2

/ [Prévoir une adaptation des pratiques agronomiques dans les programmes	T2 – O4.3
			d'actions en zone vulnérable	12 04.5
١	Réduire la pollution par les phytopharmaceutiques d'origine non agricole	Promouvoir les méthodes d'entretien des espaces sans phytopharmaceutiques dans les lieux publics	T2 – 05.1	
			Améliorer la connaissance sur la présence de phytopharmaceutiques dans l'environnement et les pratiques des différents utilisateurs	T2 – O5.2
		Réduire la pollution de la ressource en eau afin	Identifier dans les SAGE les aires de captages	T2 - O6.1
		d'assurer à la population la distribution d'une eau de qualité	Reconquérir et préserver la qualité de la ressource en eau utilisée pour l'alimentation en eau potable	T2 – O6.2
			Encourager les actions préventives permettant de limiter les traitements ainsi que les substitutions de ressources	T2 – O6.3
	Eau, nature et biodiversité	Appuyer la gestion des milieux aquatiques sur des connaissances solides, en particulier en ce qui	Rassembler les connaissances de base et construire les outils méthodologiques nécessaires à une bonne gestion des milieux aquatiques	T3 – O1.1
		concerne leurs fonctionnalités	Veiller à ce que soient prises en considération dans les priorités d'action, les fonctions principales des écosystèmes aquatiques	T3 – O1.2
	Organiser la gestion des cours d'eau et plans d'eau et y mettre en place des actions respectueuses de	Définir des priorités d'actions en terme de contenu et de localisation, fondées sur une démarche rigoureuse	T3 – 01.3	
		Favoriser l'émergence de maîtres d'ouvrages porteurs de projets permettant d'améliorer l'état écologique des milieux aquatiques	T3 – 0.2.1	
		ces milieux	Favoriser la déclinaisons des actions dans les programmes d'intervention des maîtres d'ouvrage	T3 – O2.2
	Restaurer ou sauvegarder les fonctions naturelles des milieux aquatiques, et notamment la fonction	Privilégier le maintien ou la reconstitution de la dynamique latérale des cours d'eau	T3 – O3.1	
		d'auto-épuration	Préserver ou recréer la diversité écologique des berges et du lit des cours d'eau	T3 – 03.2
		Arrêter la dégradation des écosystèmes aquatiques	Limiter un maximum les opérations conduisant à une banalisation, une artificialisation ou une destruction des écosystèmes	T3 – 04.1
			Mettre en place des code de bonnes pratiques pour certains aménagements (gravières et étangs)	T3 – O4.2
			Mettre en place un plan de suivi et d'actions contre les espèces exotiques envahissantes ou invasives	T3 – O4.3
		Améliorer la gestion piscicole		T3 – O5
		Renforcer l'information des acteurs locaux sur les fon	ctions des milieux aquatiques et les actions permettant de les optimiser	T3 – O6
		Préserver les zones humides	Développer la sensibilisation et la culture d'acceptation des zones humides	T3 – 07.1

	Assurer la convergence des politiques publiques en matière de zones humides	T3 – 07.2
	Bien connaître les zones humides	T3 – O7.3
	Stopper la dégradation et la disparition des zones humides	T3 – O7.4
	Développer la renaturation, la recréation et la gestion des zones humides	T3 – 07.5
Respecter les bonnes pratiques en matière de gestion	n des milieux aquatiques	T3 – O8
Prévenir les situations de surexploitation et de déséquilibre quantitatif de la ressource en eau	Repenser l'organisation des prélèvements pour éviter les manques d'eau dans l'alimentation en eau potable	T4 – 01.1
	Respecter le principe d'équilibre entre les prélèvements d'eau et la capacité de renouvellement de chaque masse d'eau souterraine	T4 – 01.2
	Prévenir les conséquences négatives sur l'état des masses d'eau	T4 – O1.3
	Sensibiliser les consommateurs et encourager les économies d'eau	T4 – O1.4
Mieux connaître les crues et leur impact ; informer	Améliorer la connaissance des zones inondables et inondées	T5A - 01.1
le public pour apprendre à les accepter ;	Améliorer la connaissance de la vulnérabilité aux inondations dans les zones inondables	T5A – 01.2
	Diffuser vers les citoyens et les décideurs les connaissances disponibles sur les crues(risques, bénéfices et actions de préventions)	T5A – O1.3
Prendre en compte l'exposition aux risques d'inondations dans l'urbanisation	Adaptation des SCOT, PLU et cartes communales aux risques d'inondations	T5A – O2.1 T5A – O2.2
	Adaptation des SCOT, PLU et cartes communales aux risques engendrés par les coulées boueuses	T5A – O2.3
Prévenir l'exposition aux risques inondations à l'échelle des districts du Rhin et de la Meuse	Identifier les zones de stockage de crues et reconquérir les zones d'expansion des crues	T5A – 03.1
	Limiter le débit des eaux pluviales rejetées dans les cours d'eau	T5A - O3.2
	Limiter l'accélération et l'augmentation du ruissellement sur les bassins versants ruraux	T5A – 03.3
	Prévenir le risque de coulées de boues	T5A – O3.4
	Prévenir les situations de surexploitation et de déséquilibre quantitatif de la ressource en eau Mieux connaître les crues et leur impact ; informer le public pour apprendre à les accepter ; Prendre en compte l'exposition aux risques d'inondations dans l'urbanisation	humides Bien connaître les zones humides Stopper la dégradation et la disparition des zones humides Développer la dégradation et la gestion des zones humides Développer la renaturation, la recréation et la gestion des zones humides Prévenir les situations de surexploitation et de déséquilibre quantitatif de la ressource en eau Respecter le principe d'équilibre entre les prélèvements d'eau et la capacité de renouvellement de chaque masse d'eau souterraine Prévenir les conséquences négatives sur l'état des masses d'eau Sensibiliser les consommateurs et encourager les économies d'eau Mieux connaître les crues et leur impact ; informer le public pour apprendre à les accepter ; Mieux connaître les crues et leur impact ; informer le public pour apprendre à les accepter ; Diffuser vers les citoyens et les décideurs les connaissances disponibles et inondées Améliorer la connaissance de la vulnérabilité aux inondations dans les zones inondables Diffuser vers les citoyens et les décideurs les connaissances disponibles sur les crues(risques, bénéfices et actions de préventions) Prendre en compte l'exposition aux risques d'inondations des SCOT, PLU et cartes communales aux risques d'inondations d'inondations dans l'urbanisation Adaptation des SCOT, PLU et cartes communales aux risques engendrés par les coulées boueuses Prévenir l'exposition aux risques inondations à l'échelle des districts du Rhin et de la Meuse Limiter le débit des eaux pluviales rejetées dans les cours d'eau Limiter l'accélération et l'augmentation du ruissellement sur les bassins versants ruraux

			Privilégier la réduction de la vulnérabilité aux inondations en zone inondable pour l'existant	T5A – O3.5
	Dans des situations de déséquilibre quantitatif sur les ressources ou les rejets en eau, limiter l'impact	Limiter les aménagements de protection contre les inondations aux secteurs urbains	T5A – O3.6	
		Assurer un maximum les infiltrations	T5B - O1.1	
		des urbanisations nouvelles et des projets nouveaux	Maintenir les eaux pluviales dans le bassin versant où elles ont été recueillies	T5B – O1.2
			Garantir l'infiltration, la récupération et la réutilisation des eaux pluviales	T5B – O1.3
		Préserver de toute urbanisation les parties de territoire à fort intérêt naturel	Prévoir la préservation du lit du cours d'eau et des zones latérales dans les SCOT, PLU et cartes communales	T5B – O2.1
			Tenir compte des zones humides dans les projets d'urbanisation	T5B – O2.2
		Préserver la végétation rivulaire	T5B – O2.3	
			Intégrer la préservation de la végétation rivulaire et des corridors biologiques dans les SCOT, PLU et cartes communales	T5B – O2.4
		Régulariser la collecte et le traitement des eaux usées Régulariser l'alimentation en eau potable		T5C – O1
				T5C – O2
	Eau gouvernance Anticiper en mettant en place une gestion des eaux gouvernées par une vision à long terme, accordant une importance égale aux 3 piliers du développement durable	Privilégier activement les préventions et les interventions à la source	T6 – O1.1	
		Anticiper les conséquences des changements globaux et mutations susceptibles d'impacter à terme l'eau et sa gestion	T6 - O1.2	
		Renforcer la collaboration amont/aval pour une gesti	on totale du district hydrographique	T6 – O2
	Renforcer la participation du public et l'ensemble des acteurs	Informer, sensibiliser et éduquer le public, notamment les plus jeunes, aux questions liées à l'eau	T6 – O3.1	
		Encourager les initiatives de gestion participative de l'eau	T6 – O3.2	
		Rendre des comptes sur les politiques publiques en lien avec l'eau	T6 – O3.3	
		Favoriser un financement juste et équilibré de la politique sur l'eau	T6 – O3.4	
			Assurer la juste représentation des différents acteurs et la cohérence de leurs actions à l'échelle du district hydrographique international	T6 – O3.5

Mieux connaître pour mieux gérer T6 – O4